



Section Travail et vie active, mai 2017

L'enquête suisse sur la population active dès 2010

Concepts - Bases méthodologiques - Considérations pratiques

Renseignements :

Service d'information, Section Travail et vie active

Tél.: +41 58 463 64 00

E-mail: info.arbeit@bfs.admin.ch

N° do-f-03-sake-01

Table des matières

Abréviations	4
1 Situation initiale, objectifs et bases légales	5
1.1 Situation initiale	5
1.2 Objectifs de la révision de l'ESPA	5
1.2.1 Objectifs de l'ESPA et de sa révision	5
1.3 Bases légales	6
2 Définitions et concepts	7
2.1 Univers de base et personnes cibles.....	7
2.2 Statut sur le marché du travail au sens de l'ESPA	7
2.2.1 Actifs occupés	7
2.2.2 Chômeurs au sens du BIT (Bureau international du Travail)	7
2.2.3 Personnes non actives.....	8
2.3 Nomenclatures, classifications et terminologie.....	8
3 Méthode d'enquête et organisation des interviews	9
3.1 Périodicité de l'enquête	9
3.2 Méthode d'échantillonnage	10
3.2.1 Type d'enquête	10
3.2.2 Taille de l'échantillon : avant la révision de 2010	10
3.2.3 Taille de l'échantillon dès 2010.....	10
3.2.4 Plans d'échantillonnage	11
3.2.5 Tirage de l'échantillon	12
3.2.6 Schéma de rotation de l'échantillon	12
3.2.7 Densifications cantonales	14
3.3 Méthode d'enquête	15
3.3.1 Enquête CATI.....	15
3.3.2 Organisation de l'interview	16
3.3.3 Langues utilisées dans les interviews.....	16
3.3.4 Les interviews proxy	16
4 Structure du questionnaire	17
4.1 La structure avant 2010	17
4.2 La structure dès 2010	18
4.2.1 Variantes de questionnaire spécifiques à des groupes de population	20
4.3 Déroulement d'un questionnaire.....	21
4.3.1 Introduction	21
4.3.2 Les questions-filtres	22
4.3.3 Aspects professionnels	24
4.3.4 Questions générales	29
4.3.5 Modules thématiques	30
4.3.6 Durée des interviews	31
5 Déroulement détaillé de l'enquête	32
5.1 Préparation	32
5.1.1 Tirage au sort et apurement des adresses	32
5.1.2 Activation des adresses	32
5.1.3 Envoi de l'avis écrit	33
5.1.4 Tests	33

5.2	Formation des enquêteurs	34
5.2.1	Formation pour débutants.....	34
5.2.2	Formation pour avancés	35
5.2.3	Documents de formation.....	35
5.3	Réalisation des interviews.....	35
5.3.1	Tentatives de contact.....	35
5.3.2	Gestion des refus.....	35
5.3.3	Assistance apportée aux enquêteurs et assurance de la qualité	35
5.4	Gestion des problèmes et des adresses	36
5.4.1	Gestion des problèmes par l'OFS : Hotline et formulaire de contact.....	36
5.4.2	Programme d'aide de LINK.....	36
5.4.3	Gestion des adresses	37
5.5	Rapport de progression de l'enquête	37
5.6	Transmission des données et rapport final	37
6	Evaluation de l'enquête	38
6.1	Production des données de l'ESPA.....	38
6.2	Modèles de pondération	38
6.3	Statistique de participation	39
6.3.1	Taux de réponse	39
6.3.2	Taux de refus	40
7	Conclusion	42

Abréviations

BIT Bureau international du Travail
CASTEM Cadre de sondage pour le tirage d'échantillons de ménages
CITP Classification internationale des types de profession
CMT Comptes globaux du marché du travail
DFAE Département fédéral des affaires étrangères
ESPA Enquête suisse sur la population active
ESPOP Statistique de l'état annuel de la population
ESS Enquête suisse sur la structure des salaires
EUROSTAT Office statistique des Communautés européennes
ISCED International Standard Classification of Education-fields
LFS Labour force survey
NOGA Nomenclature générale des activités économiques
NSP Nomenclatures suisse des professions
OCDE Organisation de coopération et de développement économiques
ODM Office fédéral des migrations
OFS Office fédéral de la statistique
OMC Organisation mondiale du commerce
ORP Offices régionaux de placement
RE Recensement des entreprises
REE Registre des entreprises
RFP Recensement fédéral de la population
seco Secrétariat d'Etat à l'économie
SESAM Source Protection sociale et marché du travail
SHAPE Système d'information statistique intégré sur les personnes et les ménages
SPAO Statistique de la population active occupée
SRPH Cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages
STAF Statistique des frontaliers
STATEM Statistique de l'emploi
SVOLTA Statistique du volume du travail
SYMIC Système d'information central sur la migration

1 Situation initiale, objectifs et bases légales¹

1.1 Situation initiale

L'enquête suisse sur la population active (ESPA) a été réalisée la première fois en 1991 pour combler des lacunes statistiques importantes dans le domaine de la vie active. Avant cette date, il était certes possible, grâce au recensement fédéral de la population, de procéder tous les 10 ans à des exploitations spécifiques portant sur la population active occupée ou, grâce à la statistique de l'emploi, d'observer des changements conjoncturels à court terme. Cependant, on ne disposait pas d'informations détaillées et régulières sur les conditions de travail et les caractéristiques personnelles des actifs occupés, des sans-emploi et des non-actifs. De même, il était très difficile d'établir des indicateurs du marché du travail comparables à l'échelon international.

Dès la conception de l'ESPA, on s'est largement inspiré des enquêtes sur les forces de travail européennes et jusqu'au début des années 2000, la Suisse disposait ainsi d'une enquête quasi conforme aux prescriptions européennes. Par la suite, de nouveaux développements de la réglementation européenne ont progressivement éloigné le modèle suisse du modèle international. L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007 de l'accord bilatéral entre la Confédération suisse et la Communauté européenne imposa une révision de l'ESPA visant à rendre cette enquête à nouveau conforme aux enquêtes communautaires sur les forces de travail (LFS, pour « Labour Force Survey »).

Les éléments essentiels qu'il a fallu intégrer ou adapter afin que l'ESPA soit conforme à la réglementation européenne concernent :

- **la périodicité de l'enquête** : l'enquête doit être menée de manière continue sur les 52 (respectivement 53) semaines d'une année au lieu d'être réalisée sur le 2^e trimestre de l'année, comme cela a été le cas jusqu'en 2009.
- **la précision statistique** : la taille et le schéma de rotation de l'échantillon doivent permettre de respecter différents critères de précision strictement définis, le plus sévère d'entre eux portant sur la précision statistique des variations entre deux trimestres consécutifs (voir chapitre 3).
- **les modules thématiques** : les modules définis dans le programme européen des modules ad hoc sont intégrés dans l'ESPA.

En plus des règlements d'EUROSTAT, l'ESPA suit les recommandations du Bureau international du Travail (BIT), notamment en ce qui concerne les définitions de l'activité professionnelle, du chômage et des différents concepts d'heures de travail. L'ESPA permet également de produire de nombreuses statistiques imposées par la convention n° 160 de l'Organisation Internationale du Travail concernant les statistiques du travail (convention ratifiée par la Suisse en 1987).

1.2 Objectifs de la révision de l'ESPA

1.2.1 Objectifs de l'ESPA et de sa révision

Avant de définir les objectifs de la révision de l'ESPA, il est utile de rappeler les principales informations qu'a livrées l'ESPA depuis 1991 :

- L'ESPA fournit des données représentatives sur la structure socio-économique de la population résidente permanente de la Suisse et sur sa participation à la vie active ;

¹ Pour faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

- L'ESPA permet de décrire les caractéristiques des actifs occupés, des chômeurs au sens du BIT et des personnes non actives sur la base de critères économiques et sociodémographiques ;
- L'ESPA enregistre les changements structurels affectant le marché du travail ;
- L'ESPA relève les facteurs déterminant la participation à la vie active et leurs répercussions sur les conditions de vie et la situation sociale des personnes ;
- L'ESPA recueille des informations sur divers thèmes particuliers liés à la vie active, tels que la formation continue, le travail non rémunéré, les migrations et la sécurité sociale ;
- L'ESPA produit des données de référence pour établir des indicateurs du marché du travail et des statistiques de synthèse ayant trait à ce dernier.

En plus des éléments précités, l'ESPA révisée permet désormais :

- une totale comparabilité internationale des indicateurs publiés, obtenue grâce à un questionnaire et des variables euro-compatibles ;
- un suivi trimestriel du marché du travail : grâce au passage d'une enquête annuelle à une enquête trimestrielle, on suit l'évolution à court terme de l'emploi et du chômage. L'enquête a dorénavant à la fois un caractère structurel et conjoncturel ;
- une meilleure précision statistique et des analyses plus fines tant sur le plan des indicateurs macroéconomiques actuels que pour l'analyse de petits groupes, grâce à l'agrandissement de l'échantillon annuel ;
- une comparaison de la Suisse et des pays de l'Union européenne sur de nouvelles thématiques grâce aux modules ad hoc.

1.3 Bases légales

Au niveau Suisse, l'ESPA se base sur :

- la Loi sur la statistique fédérale du 9 octobre 1992 ;
- l'Ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux (abrogation de l'ordonnance du 12 mars 1990 concernant l'ESPA) ;
- l'Accord entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif à la coopération dans le domaine statistique, y compris les annexes concernant les enquêtes communautaires sur les forces de travail.

2 Définitions et concepts

Afin d'assurer la comparabilité des données sur le plan international, l'ESPA a recours aux définitions de base établies par le Bureau International du Travail à Genève (BIT). Ces définitions du BIT concernant l'activité professionnelle et le chômage sont utilisées par EUROSTAT pour toutes les enquêtes sur la population active.

2.1 Univers de base et personnes cibles

La population de référence de l'ESPA est composée de personnes âgées de 15 ans ou plus

1. de nationalité suisse et annoncées en Suisse ;
2. de nationalité étrangère et titulaires d'une autorisation de séjour ou d'établissement d'une durée minimale de 12 mois (permis B, C) ou d'autorisation de séjour de courte durée équivalant à une durée cumulée minimale de 12 mois (permis L).

A la différence du concept de population résidente permanente selon la définition appliquée dès 2010 dans les statistiques de base de la population, la population de référence de l'ESPA ne couvre ni les personnes enregistrées dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de séjour (permis F, N, S), ni les personnes titulaires d'une autorisation délivrée par le DFAE.

Par ailleurs, l'ESPA ne prend en considération que les personnes vivant dans des ménages privés. Les ménages collectifs tels que les homes pour personnes âgées, les hôpitaux, les internats, les pensions, les foyers pour travailleurs d'une entreprise, les prisons, etc. ne sont pas pris en compte dans l'ESPA.

2.2 Statut sur le marché du travail au sens de l'ESPA

L'enquête suisse sur la population active distingue trois groupes de personnes: les personnes actives occupées, les chômeurs au sens du BIT (Bureau international du Travail) et les personnes non actives. Pour délimiter ces trois groupes de personnes, l'ESPA se fonde sur les définitions de l'activité professionnelle et du chômage établies par le BIT.

2.2.1 Actifs occupés

Selon l'ESPA, sont considérées comme **ACTIVES OCCUPÉES**:

Les personnes de 15 ans au moins qui, la semaine précédant l'interview (=semaine de référence),

- ont travaillé une heure au moins contre rémunération, comme salariées ou indépendantes;
- ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail durant la semaine de référence (absence pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), ont un emploi en tant que salarié ou indépendant;
- ou qui ont collaboré dans l'entreprise familiale sans toucher de rémunération.

2.2.2 Chômeurs au sens du BIT (Bureau international du Travail)

Selon l'ESPA, sont considérées comme **CHÔMEUSES AU SENS DU BIT** :

Les personnes âgées de 15 à 74 ans qui :

- n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence et
- ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et

- pourraient commencer à travailler au cours des deux semaines suivantes.

2.2.3 Personnes non actives

Selon l'ESPA, sont considérées comme **NON ACTIVES** :

Les personnes de 15 ans au moins qui, durant la semaine précédant l'interview ne sont :

- ni des actifs occupés
- ni des chômeurs au sens du BIT.

2.3 Nomenclatures, classifications et terminologie

L'ESPA utilise de nombreuses nomenclatures, les plus importantes étant la nomenclature des activités économiques (NOGA 2008), qui a été introduite dans l'ESPA en 2009²), la nomenclature suisse des professions de 2000 (NSP2000) et la classification internationale des types des professions (CITP-2008) ainsi que la classification internationale type de l'éducation (CITE 97). Dans le souci de respecter au mieux les nomenclatures et classifications en vigueur, l'ESPA recourt au registre des entreprises et établissements (REE), à la banque de données des professions, à la Liste Officielle des Communes de la Suisse et à la Liste des Etats et Territoires.

² L'introduction de la NOGA 2008 est aisée pour les personnes dont l'employeur a pu être saisi lors de l'enquête (environ 90% des actifs occupés). Le lien direct avec un extrait du Registre des entreprises et établissements (REE) permet en effet un passage de la NOGA 2002 à la NOGA 2008 au niveau des données individuelles. Pour les personnes dont l'employeur ne peut pas être codé (employeur non couvert par le REE, réponse erronée de la part de la personne interviewée), deux questions sont posées afin de pouvoir déterminer la section économique (niveau NOGA 1). Ces deux questions ont fait l'objet d'une modification en 2009 en raison du passage à la NOGA 2008. Une recodification rétrospective des données de l'ESPA selon la NOGA 2008 a été effectuée.

3 Méthode d'enquête et organisation des interviews

3.1 Périodicité de l'enquête

Dès 1991 et jusqu'en 2009, l'ESPA a toujours été menée au cours du 2^e trimestre (avril à juin). Or, un règlement du Conseil européen datant de 1998³ a arrêté le principe d'une enquête continue, avec une répartition homogène de l'échantillon sur les 52 semaines de l'année et des résultats devant être disponibles 12 semaines après la réalisation du trimestre de référence. Dès 2010, l'ESPA suit également ce principe qui permet de produire à la fois des indicateurs trimestriels et des indicateurs annuels. Du point de vue de la période de référence, les comparaisons avec les séries antérieures sont assurées, puisque les données moyennes du 2^e trimestre seront disponibles.

Avec son nouveau rythme de réalisation, l'ESPA est appelée à jouer un rôle de premier plan tant dans le suivi de l'évolution à court terme du marché du travail que dans le suivi des changements structurels touchant sur le moyen et le long terme le marché de l'emploi.

Comme auparavant, les questions qui sont posées à la personne interviewée se rapportent à la semaine dite de « référence », à savoir la semaine précédant l'interview. Pour ce qui est du trimestre de référence, afin que tous les pays de la Communauté Européenne adoptent le même calendrier, la définition suivante a été retenue :

DÉFINITION DES TRIMESTRES DE RÉFÉRENCE

a) Les trimestres de chaque année s'inscrivent dans les douze mois de l'année de telle sorte que les mois de janvier, février et mars constituent le premier trimestre, les mois d'avril, mai et juin le deuxième trimestre, les mois de juillet, août et septembre le troisième trimestre et les mois d'octobre, novembre et décembre le quatrième trimestre.

b) Les semaines de référence sont affectées aux trimestres de référence de telle sorte qu'une semaine est considérée comme appartenant à un trimestre tel que défini au point a) lorsqu'au moins quatre jours de ladite semaine appartiennent à ce trimestre, à moins que, du fait de l'application de cette définition, le premier trimestre de l'année ne soit constitué que de douze semaines seulement. Lorsqu'un tel cas de figure se présente, les trimestres de l'année en question sont constitués de blocs consécutifs de treize semaines.

c) Lorsque, du fait de l'application de la règle définie au point b), un trimestre compte quatorze semaines au lieu de treize, il convient que les États membres s'efforcent de répartir l'échantillon sur la totalité des quatorze semaines.

d) S'il n'est pas possible de répartir l'échantillon de manière à couvrir les quatorze semaines du trimestre, l'État membre concerné peut passer (c'est-à-dire ne pas couvrir) une semaine de ce trimestre. Il convient que cette dernière soit une semaine typique en ce qui concerne le chômage, l'emploi et le nombre moyen d'heures réellement travaillées et se situe dans un mois comptant cinq jeudis.

³ Ordonnance de l'UE 557/1998

3.2 Méthode d'échantillonnage

3.2.1 Type d'enquête

L'ESPA est une enquête téléphonique par échantillonnage auprès des ménages.

Echantillon

Un échantillon est une partie d'un univers de base qui est sélectionné selon certaines règles (par ex. tirage au hasard) et auprès de laquelle l'interview est réalisée.

ESPA standard et ESPA étrangers

Dans l'ESPA, on procède depuis 2003 au tirage au hasard de deux échantillons, à savoir l'échantillon « standard » et l'échantillon « étrangers », selon des critères précis décrits sous les points 3.2.2 et 3.2.5.

3.2.2 Taille de l'échantillon : avant la révision de 2010

L'échantillon a passablement varié au fil des ans. Dans les premières années de l'ESPA (1991-1994), entre 16'000 et 18'000 interviews ont été réalisées par téléphone. Compte tenu des lacunes au niveau des analyses et le manque de précision découlant de la taille relativement faible de l'échantillon, l'OFS a pris des mesures pour améliorer la situation. En 1995, il a procédé à un élargissement immédiat et non proportionné de l'échantillon, passant à 33'000 interviews et prévoyant au moins 1'000 interviews par canton. En 2002, l'OFS a décidé de passer à 40'000 interviews. Cet élargissement de l'échantillon, permettait à l'ESPA de se rapprocher des conditions minimales fixées par l'UE en 1998. Afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour toutes les grandes régions, la taille de l'échantillon a été augmentée de manière largement supérieure à la moyenne pour le Tessin et de manière légèrement supérieure à la moyenne pour la Suisse centrale (par rapport à leur part respective d'habitants dans la population globale du pays). Une allocation proportionnelle a été appliquée pour les autres cantons.

Dès l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes, le Système d'information central sur la migration (SYMIC, anciennement Registre central des étrangers) ne pouvait plus livrer des informations à jour sur l'activité professionnelle des étrangers résidant de manière permanente en Suisse. Dans le but de compenser cette lacune et dans celui de suivre les effets de la libre circulation, le Conseil fédéral a décidé de mener dès 2003 l'ESPA auprès d'un échantillon additionnel d'étrangers. L'échantillon de cette enquête auprès des personnes de nationalité étrangère a compté environ 15'000 interviews de 2003 à 2009.

Pour ce qui est de l'ESPA standard, l'OFS a été contraint, en raison de nouvelles contraintes budgétaires, de réduire la taille de l'échantillon standard à 30'000 interviews par an entre 2006 et 2009.

3.2.3 Taille de l'échantillon dès 2010

La révision de l'ESPA a conduit à un agrandissement de la taille de l'échantillon standard, ce qui se répercute sur la taille des échantillons cantonaux. La variante de stratification qui a été choisie consiste en un suréchantillonnage du canton du Tessin (pour atteindre 6% du total de l'échantillon) et une allocation proportionnelle pour les autres cantons. Concrètement, afin de satisfaire les exigences de précision statistique demandées par l'UE (cf. encadré 1), l'échantillon standard a été porté à 105'000 interviews par an. Quant à l'échantillon étrangers, il a été élevé à 21'000 interviews par an, ce qui fait un échantillon total de 126'000 interviews par an.

Encadré 1 : exigences au niveau de la précision statistique fixés par l'UE

Extrait du Règlement 577/98 :

« Pour un groupe de chômeurs représentant 5% de la population d'âge actif, l'erreur-type relative pour l'estimation des moyennes annuelles ne doit pas excéder 8% au niveau de la NUTS II de la sous-population en cause. Les régions de moins de 300'000 habitants ne sont pas soumises à cette condition. »

Cette exigence vise à obtenir des indicateurs structurels de qualité suffisante au niveau des régions NUTS-II (équivalent des grandes régions en Suisse). Ce critère de précision a notamment été fixé en raison de l'importance des indicateurs régionaux sur le chômage pour la répartition des fonds structurels européens. Bien évidemment, l'amélioration de la précision sur les indicateurs du chômage au niveau NUTS-II conduit à augmenter de manière globale la précision des résultats d'enquête.

Extraits du Règlement 430/2005 :

« Dans le cas d'une enquête continue, pour des sous-populations représentant 5% de la population d'âge actif, l'erreur-type relative pour l'estimation des variations entre deux trimestres successifs, au niveau national, ne doit pas excéder 2% de la sous-population en cause. Pour les États membres dont la population est comprise entre un million et vingt millions d'habitants, la condition précédente est allégée de telle sorte que l'erreur-type relative pour l'estimation des variations trimestrielles ne doit pas excéder 3% de la sous-population en cause. »

Cette exigence vise à permettre de mesurer de façon significative de faibles variations trimestrielles, que ce soit en termes d'emploi, de chômage ou autre. Bien évidemment, l'amélioration de la précision sur les variations d'un groupe représentant 5% de la population conduit à augmenter globalement la précision des variations trimestrielles (ceci aura par exemple son importance dans le calcul d'une productivité trimestrielle par emploi équivalent plein temps).

« Pour les variables structurelles, l'erreur type relative (en faisant abstraction de l'effet de sondage) de toute estimation annuelle représentant 1% ou plus de la population en âge de travailler ne peut excéder:

- a) 9 % pour les pays dont la population est comprise entre un et 20 millions d'habitants, et*
- b) 5 % pour les pays dont la population est supérieure à 20 millions d'habitants. »*

Cette exigence vise à obtenir un minimum de précision statistique pour les variables structurelles.

3.2.4 Plans d'échantillonnage

Aujourd'hui, le plan de sélection des adresses de l'ESPA standard est basé sur le principe de l'échantillon aléatoire, stratifié par canton. En d'autres termes, le nombre des adresses tirées au sort est proportionnel à celui des habitants de chaque canton. Pour obtenir des résultats qui soient représentatifs au niveau des grandes régions, il a cependant été nécessaire de tirer des échantillons légèrement plus importants que la moyenne pour le Tessin (pour atteindre 6% du total de l'échantillon).

Le plan de sélection de l'ESPA étrangers est aussi basé sur un échantillon aléatoire stratifié. Lors du tirage de cet échantillon, on tient compte de critères tant géographiques que démographiques (groupes d'étrangers, sexe, durée de séjour).

On tire au sort environ 40% d'adresses initiales (= échantillon brut) de plus que d'interviews effectivement réalisées (= échantillon net). On essaie de la sorte de compenser les pertes neutres (numéros de téléphone non valables) et autres (par ex. problèmes de langue ou d'âge, personnes non atteintes, personnes décédées). Il convient également de prendre en compte les pertes dues à des refus de participer à l'enquête.

3.2.5 Tirage de l'échantillon

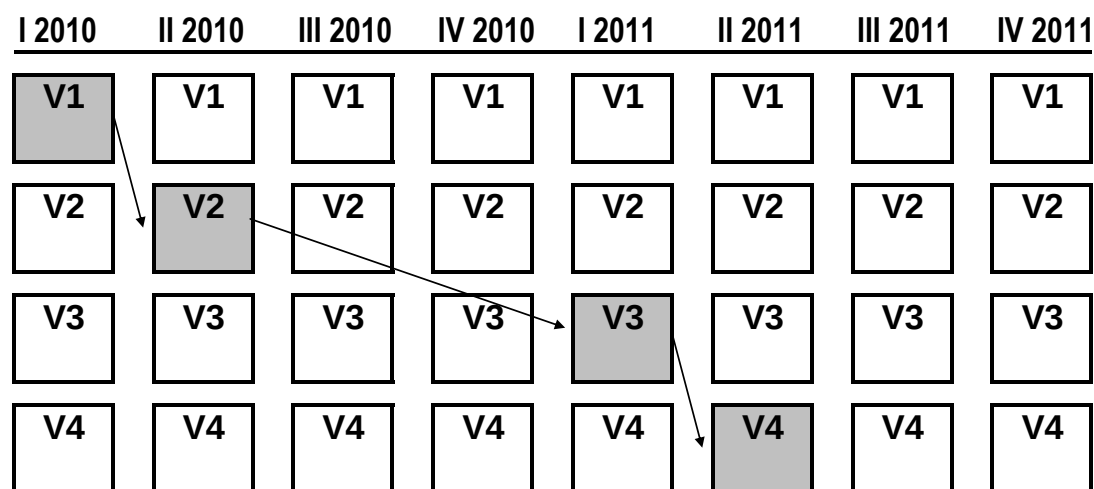
Depuis 2009, le tirage se fait directement dans CASTEM, un registre d'échantillonnage constitué à l'OFS à partir des données clients des opérateurs de téléphonie fixe. Cela signifie que les personnes vivant dans un ménage privé ne disposant pas de ligne fixe ne peuvent pas être atteintes actuellement. En 2011, l'OFS estime que ce type de population atteignait environ 15%.

Pour l'ESPA étrangers, le tirage de l'échantillon ne repose pas sur un registre de numéros de téléphone, mais sur le système d'information central sur la migration (SYMIC) livrant le nom, le prénom et l'adresse des personnes sélectionnées. Dans un deuxième temps, on recherche les numéros de téléphone des personnes tirées au sort (parfois en recourant à des demandes écrites).

3.2.6 Schéma de rotation de l'échantillon

De 1991 à 2009, les personnes étaient interrogées une fois par an au 2^e trimestre sur 5 ans. Dès 2010, l'échantillon de l'ESPA se fonde sur un panel rotatif à 4 vagues, où un laps de temps de trois mois s'écoule entre la 1^{ère} et la 2^e interview, un laps de temps de 9 mois entre la 2^e et la 3^e interview, puis à nouveau un laps de temps de 3 mois entre la 3^e et la 4^e interview. Les personnes sont donc interrogées 4 fois sur 15 mois, comme le montre le schéma 1 :

Schéma 1 : Déroulement des 4 interviews de l'ESPA dès 2010 (V1= vague 1 ; V2= vague 2 ; V3= vague 3 ; V4 = vague 4)



Ce schéma a été choisi car il permet un juste équilibre entre la précision des variations entre deux trimestres consécutifs et celle des variations entre un trimestre de l'année A et le trimestre correspondant à l'année A+1. En effet, en faisant abstraction de la non-réponse, 50% de recouvrement sont assurés entre deux trimestres consécutifs et 50% également d'une année à l'autre (plus le chevauchement entre 2 trimestres est important, meilleure est la précision des variations mesurées entre ces trimestres toute autre chose restant égale par ailleurs). Le chevauchement de 50% à 12 mois d'intervalle permet de construire des indicateurs importants (statistique des comptes globaux du marché du travail, indicateurs de mobilité professionnelle, transitions vers le statut d'indépendant, etc.). (les schémas 2 et 3 illustrent le recouvrement).

Schéma 2 : Recouvrement de 50% (théoriques) entre deux trimestres consécutifs (V1= vague 1 ; V2= vague 2 ; V3= vague 3 ; V4 = vague 4)

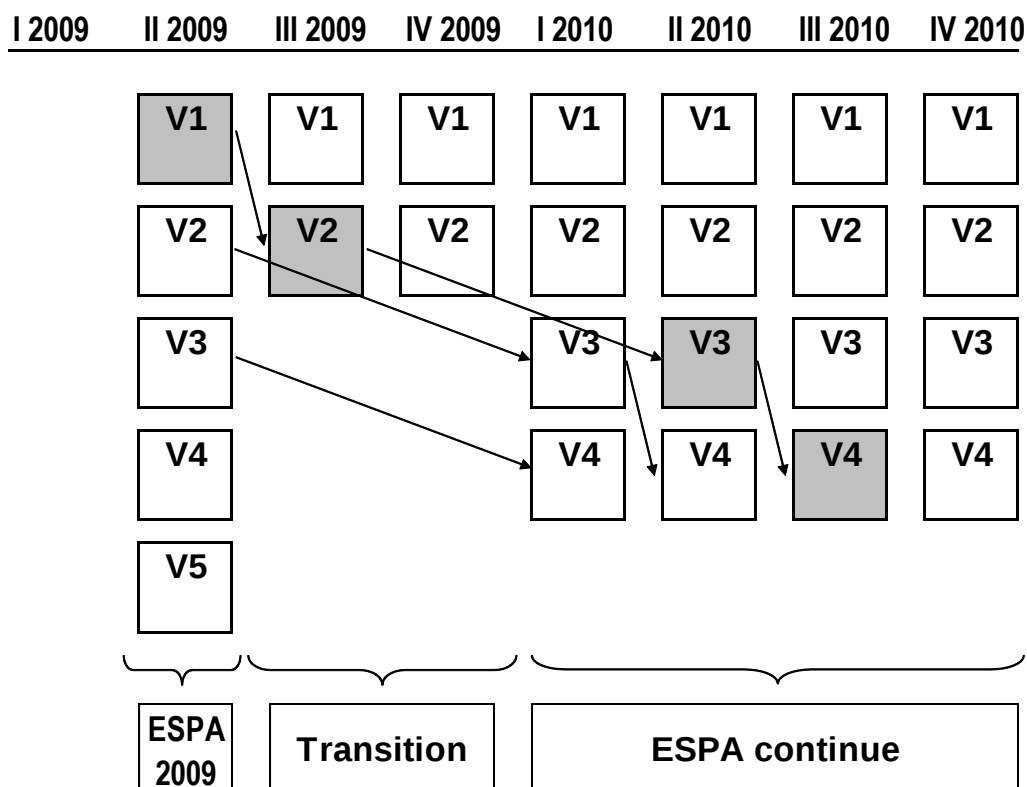
I 2010	II 2010	III 2010	IV 2010	I 2011	II 2011	III 2011	IV 2011
V1	V1	V1	V1	V1	V1	V1	V1
V2	V2	V2	V2	V2	V2	V2	V2
V3	V3	V3	V3	V3	V3	V3	V3
V4	V4	V4	V4	V4	V4	V4	V4

Schéma 3 : Recouvrement de 50% (théoriques) à 1 an d'intervalle

I 2010	II 2010	III 2010	IV 2010	I 2011	II 2011	III 2011	IV 2011
V1	V1	V1	V1	V1	V1	V1	V1
V2	V2	V2	V2	V2	V2	V2	V2
V3	V3	V3	V3	V3	V3	V3	V3
V4	V4	V4	V4	V4	V4	V4	V4

Afin d'assurer la transition entre l'ancienne méthode et la nouvelle, il a fallu penser à une période de transition, limitant les ruptures de séries et gardant des proportions relativement stables entre les différentes vagues de l'échantillon. Pour cela, il a été décidé de commencer à introduire l'ESPA continue au 3^e trimestre 2009, pour que l'enquête soit opérationnelle dès le 1^e trimestre 2010.

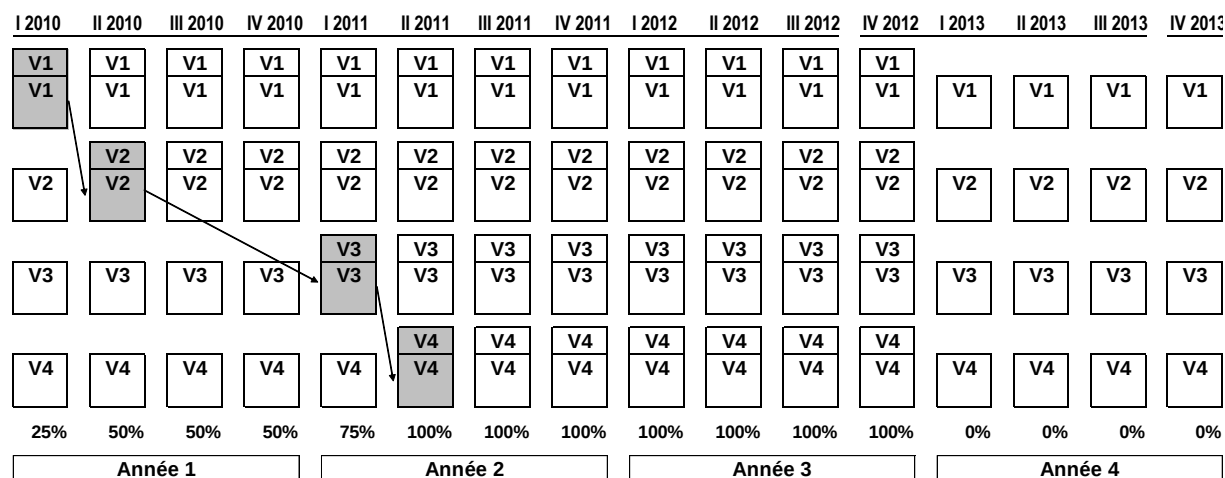
Schéma 4 : Transition vers l'enquête continue



3.2.7 Densifications cantonales

Dès 2010, tous les cantons ont la possibilité de densifier leur échantillon, jusqu'au doublement de l'échantillon, mais uniquement pour l'ESPA standard. Afin d'éviter toute rupture de série, l'échantillon supplémentaire est introduit progressivement, sur 3 ans en respectant le schéma de rotation de base. L'arrêt d'une densification sera par contre brutal, car il passe par l'élimination d'observations (afin d'éviter de trop grandes ruptures de séries, la possibilité d'une élimination stratifiée selon le statut sur le marché du travail sera étudiée)..

Schéma 5 : Introduction progressive d'une densification cantonale et arrêt l'année 4



3.3 Méthode d'enquête

3.3.1 Enquête CATI

La totalité de l'échantillon de l'ESPA est réalisée par interview téléphonique assistée par ordinateur (CATI).

Par rapport à d'autres méthodes (enquête écrite, interview en tête à tête), l'interview CATI offre notamment les avantages suivants:

- les groupes de population particulièrement mobiles sont atteints plus facilement en raison du fait qu'ils peuvent être appelés autant de fois que l'on veut ;
- les interviews sont complètement axées sur l'échange d'information; il n'y a ni détournement d'attention ni exercice d'influence (réduction de l'effet de l'enquêteur) ;
- la conduite de l'entretien commandée par ordinateur est standardisée et concentrée;
- les appels se faisant depuis des laboratoires téléphoniques centraux, le travail des interviewers est plus facilement contrôlable et les contrôles de qualité sont plus complets ;
- les résultats sont rapidement disponibles à la fin de l'enquête ;
- le rapport coûts/utilité est avantageux.

Pour l'ESPA, l'interview téléphonique assistée par ordinateur présente d'autres avantages concrets. Parmi ces derniers, il convient de mentionner:

- la commande automatique du filtrage et le maniement simplifié du questionnaire ESPA, qui est très complexe ;
- la plausibilisation des réponses données pendant l'interview (plausibilisation en ligne à l'aide de signaux d'erreur acoustiques et optiques pendant l'interview) ;
- la mise à l'écran d'informations concernant l'adresse et de réponses saisies auparavant ou en vague précédente pour diriger l'interview et confirmer des réponses ou concrétiser des questions ;
- l'accès direct à des banques de données externes (fichier des professions, registre des entreprises et des établissements, fichier des pays, etc.), ce qui permet un codage direct simplifié et efficace des termes recherchés (voir le point 4.3.3);
- la possibilité d'appeler à l'écran, en cas de problèmes, un programme d'aide (menu de problèmes; voir le point 5.4.1) ;
- le maniement facilité d'une gestion d'adresses complexe ;
- la gestion efficace des nombreuses tentatives de contacts à l'aide d'un programme informatique d'autodialing, qui compose les numéros de téléphone automatiquement selon des séquences et des moments prédéfinis. Une liaison n'est établie avec les interviewers que si la tentative a été fructueuse.

3.3.2 Organisation de l'interview

Comme l'OFS ne possède pas de laboratoire CATI, les interviews de l'ESPA sont effectuées par un institut externe d'étude de marché. Entre 1991 et 1998, l'Enquête suisse sur la population active a été réalisée conjointement par MIS Trend (Lausanne) et LINK (Lucerne). Après des appels d'offres publics conformes aux dispositions de l'OMC, l'Office fédéral de la statistique a confié la réalisation de l'ESPA entre 1999 à 2005, puis entre 2006 et 2011 à un seul institut d'étude de marché, à savoir LINK Marketing Services SA Lucerne. Le mandat a été réattribué à LINK pour la période 2012-2017. Cet institut est en outre aussi responsable de la réalisation de l'ESPA étrangers, introduite en 2003 et faisant partie intégrante de l'ESPA générale. L'ESPA standard de même que l'ESPA étrangers sont réalisées à l'aide d'interviews CATI dans les laboratoires téléphoniques centraux de LINK à Lucerne, à Zurich, à Lausanne et, depuis 2009, à Lugano. Les interviews en allemand se font à Lucerne et à Zurich, les interviews en français sont réalisées à Lausanne, tandis que les interviews en italien sont effectuées à Lugano.

Actuellement, la réalisation de l'ESPA (standard et étrangers) par l'institut LINK nécessite l'engagement de 240 enquêteurs et de 25 superviseurs. Dans les quatre emplacements de l'institut, le travail est effectué à l'aide du même logiciel développé par LINK.

3.3.3 Langues utilisées dans les interviews

Entre 1991 et 2002, les interviews de l'ESPA étaient menées en allemand, en français et en italien. Entre 2003 et 2009, des interviews étaient également possibles en anglais, albanais, serbo-croate, portugais et turc, le portugais et le turc étant apparus en 2005. Or, bien que ces langues permettaient d'interviewer des personnes qui n'auraient pas répondu dans les langues nationales, elles posaient de nombreux problèmes : souvent les traductions étaient trop littérales et il était extrêmement compliqué de les contrôler, la charge administrative pour tout changement dans le questionnaire était très lourde, les langues à disposition créaient des disparités dans la représentation des différentes nationalités, les interviews ne pouvaient quasiment pas être contrôlées par les superviseurs et le risque de voir un enquêteur biaiser à lui seul les résultats était accru (interviewer effect). On a donc décidé de ne garder dès 2010 que l'allemand, le français, l'italien et l'anglais tout en élargissant le système d'enquête proxy (voir le point 3.3.4) aux personnes ne pouvant pas répondre dans les quatre langues proposées.

3.3.4 Les interviews proxy

Dès 1991, il était possible d'effectuer des interviews proxy (une tierce personne répond pour la personne tirée au sort) pour des raisons d'âge ou de maladie. Dès 2010, les possibilités de proxy ont été ouvertes aux problèmes de langue, mais également aux cas d'absences prolongées ne permettant pas l'interview durant la période d'activation (cinq semaines dès 2010).

4 Structure du questionnaire

4.1 La structure avant 2010

Bien que certaines questions soient posées pour répondre à des besoins nationaux uniquement, le contenu et la structure du questionnaire de l'ESPA avant 2010 étaient déjà très largement dictés par la réglementation européenne. Le tableau 1 présente une vue générale de ce questionnaire, incluant les modules, dont les questions étaient posées à toutes les vagues.

Tableau 1 : Structure et durée du questionnaire avant 2010

1 ^{ère} vague : 23 minutes / vagues suivantes : 18 minutes	1^{ère} partie : structure du ménage établie avec personne de 15 ans ou plus	
	Informations sur l'interview	• Salutations; brève information sur le but de l'enquête
	Structure du ménage	• Enregistrement de la structure actuelle du ménage (taille du ménage; prénom/âge et sexe)
	2^e partie : enquête de base avec une personne déterminée aléatoirement au sein du ménage	
	Statut sur le marché du travail	• Questions filtres pour déterminer le statut sur le marché du travail
	Profession, situation dans la profession	• Profession apprise et profession exercée • Statut d'activité (salarié/indépendant) • Nombre de personnes subordonnées • Membre de la direction
	Contrat de travail	• Durée du contrat, contrat avec agence de placement
	Lieu de travail	• Travail à domicile/dans l'entreprise
	Réglementation de l'horaire de travail	• Réglementation (horaire fixe/horaire mobile) • Travail le samedi/le dimanche, travail du soir/ de nuit, travail en équipe • Travail sur appel
	Volume de travail	• Taux d'occupation (à plein temps/à temps partiel) • Horaire normal/heures supplémentaires • Motifs du sous-emploi/suremploi • Motifs de l'activité à temps partiel • Disponibilité à travailler plus • Formes d'indemnisation/Vacances • Absences de la place de travail (maladie, accident, congé maternité, etc.)
	Entreprise	• Adresse de l'entreprise • Branche économique • Taille de l'entreprise
	Mobilité sur le marché du travail	• Nombre d'employeurs/jobs • Durée de l'activité lucrative/professionnelle • Durée du travail dans la même entreprise • Durée du chômage • Interruptions de travail
	Recherche d'un emploi	• Recherche d'un emploi (motifs, méthodes) • Caractéristiques du chômage
	Formation et formation continue	• Formation achevée/en cours (type et durée) • Cours de formation continue au cours des 12 derniers mois (but professionnel, but non professionnel)
	Variables sociodémographiques	• Personne de référence/autres personnes dans le ménage • Travaux domestiques/garde des enfants • Conditions de logement/revenus
	Santé	• Problème physique/psychique • Rente AI
	Revenus	• Revenu professionnel, 13^e et 14^e salaires, primes, revenu du ménage
3-5 minutes	3^e partie : module thématique (avec la même personne que pour l'enquête de base)	
	• Formation continue • Travail non rémunéré • Migration • Sécurité sociale	

4.2 La structure dès 2010

Avec la révision, la structure du questionnaire de base de l'ESPA ne change pas fondamentalement. Certaines questions ont été supprimées après une analyse critique de l'ensemble du questionnaire. Il s'agissait de questions ne servant ni à la construction des variables obligatoires selon la législation EUROSTAT, ni à la production de statistiques régulières de l'OFS.

Le questionnaire de l'ESPA (standard et étrangers) présente toujours une structure générale formée de six parties pour la première interview. Ces parties comprennent: l'introduction, la structure du ménage, le filtrage selon le statut d'activité, les aspects professionnels, la formation (y compris formation continue) et quelques questions d'ordre démographique. Vient s'ajouter à ces six parties standards, depuis 1996, un set de questions sur des thèmes particuliers (modules thématiques).

Conformément à ce qui est autorisé dans les règlements de l'UE, on distingue dès 2010 dans l'ESPA les informations qu'il convient de recueillir à chaque trimestre (variables trimestrielles) des informations qu'il convient de recueillir une fois par an (variables structurelles). Ces variables structurelles correspondent à des informations dont la disponibilité trimestrielle ne s'impose pas (on peut citer par exemple l'état-civil ou encore la raison du travail à temps partiel). Dans le cadre d'un système à quatre vagues tel que présenté au point 3.2.6, cela revient à proposer un questionnaire permettant la construction des variables trimestrielles et structurelles lors des 1^{ère} et 3^e vagues et un questionnaire allégé permettant la construction des variables trimestrielles aux 2^e et 4^e vagues.

L'interview en vague 1 est très nettement la plus longue (environ 25 minutes), car contrairement aux autres vagues, elle inclut le relevé de la structure du ménage, la sélection de la personne de référence et le questionnement lié aux modules thématiques⁴. En principe, deux modules sont conduits chaque année : un module national et un module européen. Deux tiers des personnes interrogées en vague 1 passent par le questionnaire du module national, l'autre tiers passant par le questionnaire du module européen. Les interviews en vagues 2 et 4 durent environ 8 minutes. L'interview en vague 3 s'achève en 15 minutes environ.

Dans les interviews des vagues 2 à 4, les personnes doivent répondre à moins de questions du fait que certains éléments les concernant comme certaines caractéristiques démographiques invariables sont déjà connus. De plus, on a introduit dès 2010 certaines questions filtres permettant de déceler les changements par rapport à la situation qui prévalait lors de l'interview précédente. En cas de situation inchangée, certains blocs de questions sont laissés de côté et les informations reprises de l'interview précédente.

⁴ Entre 1996 et 2009, les participants des 5 vagues passaient par les modules thématiques.

Tableau 2 : Structure du questionnaire dès 2010

X:question posée X:question posée partiellement		vague 1 (~25 min.)	vague 2 (~8 min.)	vague 3 (~15 min.)	vague 4 (~8 min.)
1^{ère} partie : structure du ménage établie avec personne de 15 ans ou plus					
Informations sur l'interview		X			
Structure du ménage	· Enregistrement de la structure actuelle du ménage (taille du ménage; prénom/âge et sexe)	X			
2^e partie : enquête de base avec une personne déterminée aléatoirement au sein du ménage					
Statut sur le marché du travail	· Questions filtres pour déterminer le statut sur le marché du travail	X	X	X	X
Profession, situation dans la profession	· Profession apprise et profession exercée	X	X	X	X
	· Statut d'activité (salarié/indépendant)	X	X	X	X
	· Nombre de personnes subordonnées	X	X	X	X
	· Membre de la direction	X	X	X	X
	· Situation principale autodéclarée	X		X	
Contrat de travail	· Durée du contrat, contrat avec agence de placement	X	X	X	X
Lieu de travail	· Travail à domicile/dans l'entreprise	X		X	
Réglementation de l'horaire de travail	· Réglementation (horaire fixe/horaire mobile)	X		X	
	· Travail le samedi/le dimanche, travail du soir/ de nuit, travail en équipe	X		X	
	· Travail sur appel	X		X	
Volume de travail	· Taux d'occupation (à plein temps/à temps partiel)	X	X	X	X
	· Horaire normal/heures supplémentaires	X	X	X	X
	· Motifs du sous-emploi/suremploi	X	X	X	X
	· Motifs de l'activité à temps partiel	X	X	X	X
	· Disponibilité à travailler plus	X	X	X	X
	· Formes d'indemnisation/Vacances	X	X	X	X
	· Absences de la place de travail (maladie, accident, congé maternité, etc.)	X	X	X	X
Entreprise	· Adresse de l'entreprise	X	X	X	X
	· Branche économique	X	X	X	X
	· Taille de l'entreprise	X	X	X	X
Mobilité sur le marché du travail	· Nombre d'employeurs/jobs	X	X	X	X
	· Durée de l'activité lucrative/professionnelle	X	X	X	X
	· Durée du travail dans la même entreprise	X	X	X	X
	· Durée du chômage	X	X	X	X
	· Interruptions de travail	X	X	X	X
Recherche d'un emploi	· Recherche d'un emploi (motifs, méthodes)	X	X	X	X
	· Caractéristiques du chômage	X	X	X	X
Formation et formation continue	· Formation achevée/en cours (type et durée)	X	X	X	X
	· Cours de formation continue au cours des 12 derniers mois (but professionnel, but non professionnel)	X	X	X	X
Variables sociodémographiques	· Personne de référence/autres personnes dans le ménage	X		X	
	· Conditions de logement/revenus	X		X	
Santé	· Problème physique/psychique	X		X	
	· Rente AI	X		X	
Revenus	· Revenu professionnel, 13e et 14e salaires, primes, revenu du ménage	X		X	
3^e partie : module thématique (avec la même personne que pour l'enquête de base)					
1/3 module européen		X			
2/3 module national		X			

Tableau 3 : L'agenda des modules de l'ESPA⁵

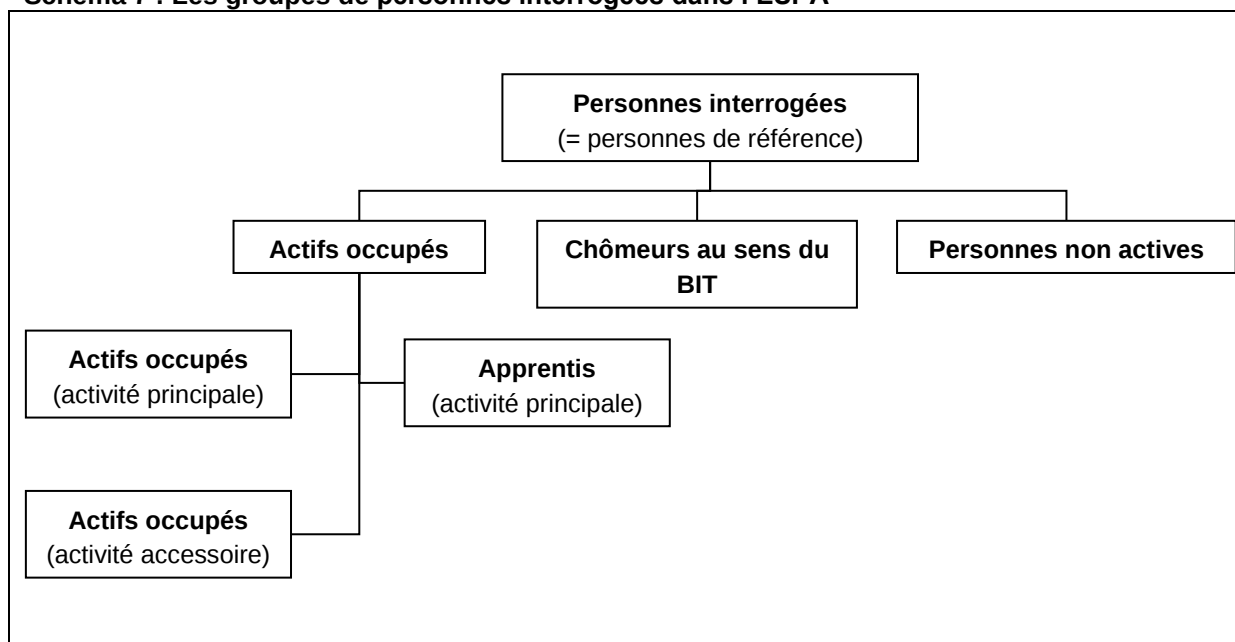
Année	Modules nationaux	Modules européens
1996	Formation continue	
1997	Travail non rémunéré	
1998	Changement familiaux et migrations	
1999	Formation continue	
2000	Travail non rémunéré	
2001	Migrations	
2002	Sécurité sociale	
2003	Formation continue / Migrations	
2004	Travail non rémunéré	
2005	Sécurité sociale	
2006	Formation continue	
2007	Travail non rémunéré	
2008	Sécurité sociale / Migrations	Situation des migrants et de leur descendants directs sur le marché du travail
2009	Formation continue	Entrée des jeunes sur le marché du travail
2010	Travail non rémunéré et garde externe des enfants	-
2011	Pas de module national	Emploi des personnes handicapées
2012	Sécurité sociale	Passage de la vie active à la retraite / Conciliation travail et famille
2013	Travail non rémunéré et garde externe des enfants	Accidents au travail et problèmes de santé liés au travail

4.2.1 Variantes de questionnaire spécifiques à des groupes de population

Des variantes sont prévues pour les groupes de population considérés et comportent des différences dans les thématiques abordées (=variables) et dans l'importance accordée à ces dernières. Comme nous l'avons expliqué au point 2.2, l'ESPA distingue trois groupes principaux: les actifs occupés, les chômeurs au sens du BIT et les personnes non actives. Les actifs occupés sont subdivisés en deux sous-groupes en fonction de leur activité principale: les personnes actives occupées « ordinaires » et les apprentis. Les actifs occupés exerçant une activité accessoire passent par un bloc supplémentaire de questions portant sur cette dernière. Une variante de questionnaire spécifique a été élaborée pour chaque groupe principal et sous-groupe.

⁵ Le module sur la formation continue ne sera en principe plus conduit dans l'ESPA en raison du nouveau micro-recensement formation et formation continue (partie intégrante du nouveau système du recensement de la population).

Schéma 7 : Les groupes de personnes interrogées dans l'ESPA



4.3 Déroulement d'un questionnaire

4.3.1 Introduction

L'interview en vague 1 de l'ESPA standard commence par le protocole de contact (présentation, brève information sur le contenu de l'enquête et l'organisme ayant commandé l'enquête), suivi de l'enregistrement de la structure du ménage. Si des problèmes linguistiques ou autres surviennent déjà à ce stade et qu'ils rendent impossible la poursuite de l'interview, la personne conduisant l'interview peut faire appel à un menu de problèmes. Ce programme d'aide permet de résoudre des cas problématiques de manière pertinente et efficace, et d'accéder ensuite au traitement ultérieur approprié du cas (voir le point 5.4.2). Pour éviter d'inutiles malentendus, l'enregistrement de la structure du ménage n'est effectué que sur la base d'indications de personnes de 15 ans ou plus (=personne de contact). Cette personne de contact débute l'enquête en donnant des informations sur la structure du ménage, à savoir le prénom, l'âge et le sexe de chaque membre du ménage. On prend également en considération ici les sous-locataires et les personnes travaillant au pair pour autant qu'ils vivent dans ce ménage 4 jours par semaine au moins. Sur la base de la liste des personnes considérées pour ce ménage, le programme informatique tire au hasard une personne âgée de 15 ans ou plus. C'est avec cette personne de référence que l'interview proprement dite de l'ESPA est menée. Pour les interviews répétées dans le temps (vagues 2 à 4), le contact est établi directement avec la personne de référence interrogée la fois précédente. Pour faciliter la prise de contact avec la personne de référence demandée au téléphone, le nom et le prénom ainsi que l'âge actualisés de cette personne viennent s'afficher à l'écran. Grâce à ces informations préliminaires mises à l'écran, on peut éviter d'éventuelles confusions de personnes résultant de prénoms identiques. Si d'autres caractères d'identification sont nécessaires (adresse, numéro de téléphone), ceux-ci peuvent être appelés à l'écran par le biais du programme d'aide, rubrique « informations sur le ménage » (voir le point 5.4.2). Dans les interviews des vagues 2 et 4, la composition du ménage n'est pas enregistrée. Dans l'interview de vague 3 elle n'est plus enregistrée de manière intégrale : on ne prend note que des éventuels changements dans la composition du ménage. A cet effet, l'écran affiche la structure du ménage telle qu'elle était l'année d'avant (puisque 1 an sépare la vague 1 de la vague 3). Les membres du ménage partis vivre ailleurs ou décédés sont assortis d'un signe distinctif dans la structure du ménage, et les prénom, âge et sexe des nouveaux membres sont enregistrés. Si lors de l'interview de la vague 3, la personne de référence vit dans un propre ménage/autre ménage, la structure du ménage est modifiée ou redéfinie en conséquence.

Dans l'ESPA étrangers, la partie d'introduction de la première interview diffère légèrement de celle qui

a cours dans l'ESPA standard. Comme la personne de référence a déjà été tirée au hasard dans SYMIC, le contact est établi directement avec elle. Pour mieux identifier la personne de référence appelée à répondre au téléphone, le texte de salutations affiché à l'écran comporte non seulement le prénom, l'âge et le sexe de cette personne, mais aussi sa nationalité. Dans la première interview des personnes de nationalité étrangère, on procède aussi à l'enregistrement de la structure du ménage. Lorsque ce travail est effectué, il convient alors de confirmer, à l'aide d'un code de personne correspondant, la personne de référence qui a déjà été sélectionnée. La personne menant l'interview peut ensuite poursuivre l'entretien avec la personne de référence selon le déroulement prévu. La prise de contact et le contrôle de la structure du ménage dans les interviews répétées dans le temps sont effectués de la même manière que dans l'ESPA standard.

4.3.2 Les questions-filtres

Les questions-filtre constituent la phase déterminante de l'interview ESPA. Elles sont basées sur les définitions internationales de l'activité professionnelle, du chômage et de la non-activité (définitions du BIT reprises par EUROSTAT). Ces questions-filtre permettent de déterminer le statut sur le marché du travail de la personne de référence et de classer chaque personne dans l'un des trois grands groupes du marché du travail (actifs occupés, chômeurs au sens du BIT, personnes non actives) ainsi qu'à l'un de sous-groupes correspondant (actifs occupés avec en plus une activité accessoire, apprentis, salariés/indépendants, personnes non actives ayant exercé une activité rémunérée auparavant/n'ayant pas exercé d'activité rémunérée auparavant, etc.; voir le point 4.2.5).

La structure des questions-filtre est illustrée dans le schéma 8. Le schéma étant assez complexe, nous pourrions résumer le déroulement du début de l'enquête de la manière suivante :

On demande à la personne de référence si, la semaine précédente,

- a) elle a travaillé au moins 1 heure contre rémunération ou
- b) elle a travaillé sans rémunération au sein de l'entreprise familiale, ou, en cas de réponse négative, si
- c) malgré une absence temporaire du travail (maladie, vacances, congé maternité, service militaire, etc.), elle a un emploi en tant que salarié ou indépendant.

Si la personne de référence répond par l'affirmative à l'une de ces questions, elle est considérée comme faisant partie des **actifs occupés** (voir le point 2.2.1). Elle répondra donc à ce titre uniquement des questions spécifiques à ce groupe de population.

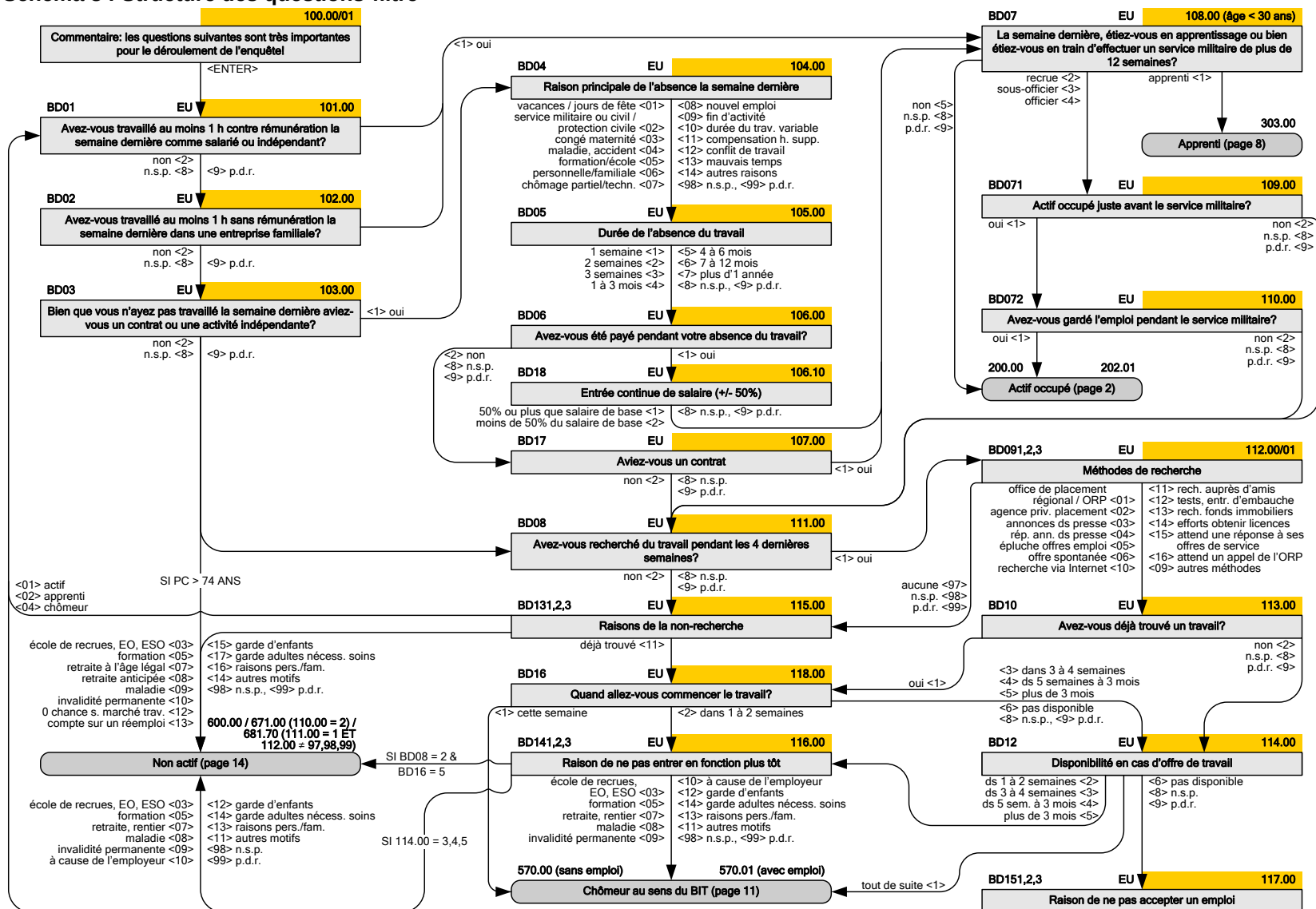
Si la personne de référence ne satisfait à aucun des trois «critères de travail», il importe alors de savoir si elle fait partie du groupe des **chômeurs au sens du BIT**. D'autres questions-filtre lui sont donc posées:

- a) a-t-elle cherché activement un emploi au cours des 4 semaines précédentes,
- b) est-elle disponible sur le marché du travail dans les 2 semaines qui suivent l'interview (voir le point 2.2).

Si la personne de référence répond par l'affirmative à ces deux questions, elle fait partie du groupe des chômeurs au sens du BIT (voir le point 2.2.2) et les questions suivantes qui lui sont posées sont spécifiques à ce statut.

Si la personne de référence ne peut être considérée ni comme un actif occupé ni comme un chômeur au sens du BIT, elle est alors automatiquement assimilée à une **personne non active** (voir le point 2.2.3). L'interview se poursuivra donc selon des questions propres à ce groupe de population.

Schéma 8 : Structure des questions-filtre



4.3.3 Aspects professionnels

Les principaux ensembles thématiques de l'ESPA interviennent dans cette partie du questionnaire. Pour donner une idée de la situation actuelle ou passée des personnes sur le plan professionnel, l'enquête se concentre sur les six aspects suivants :

- la **PROFESSION** (profession exercée, statut d'activité, situation dans la profession)
- la **SITUATION** en matière de **TRAVAIL** (contrat de travail, lieu de travail, réglementation de l'horaire de travail)
- le **VOLUME DE TRAVAIL** (taux d'occupation, durée normale du travail, heures supplémentaires, heures d'appoint/heures en moins, absences de la place de travail)
- l'**ENTREPRISE** (adresse, branche, taille)
- la **MOBILITÉ PROFESSIONNELLE** (nombre d'employeurs/ de jobs, durée de l'activité rémunérée/de l'activité professionnelle, durée d'activité dans l'entreprise actuelle, durée du chômage, interruptions de l'activité rémunérée)
- la **RECHERCHE D'EMPLOI** (raisons et méthodes, caractéristiques du chômage) Le nombre et l'étendue des différents domaines thématiques peuvent varier selon le statut sur le marché du travail de la personne de référence.

4.3.3.1 Profession

a) Professions exercée

Les questions relatives à la profession portent sur la profession exercée actuellement ou en dernier lieu. La profession est codée directement à l'aide du fichier des professions. Ce fichier comporte toutes les professions enregistrées dans la banque suisse de données des professions, basée pour l'essentiel sur des données de l'ESPA et des indications relatives à la profession recueillies dans le cadre du recensement de la population. On peut attribuer à chaque profession un code de la nomenclature suisse des professions (NSP) ou d'autres nomenclatures. Le fichier des professions contient presque toutes les professions sous une forme détaillée. En outre, il permet d'attribuer les professions à des groupes de professions clairement défini (par ex. professions dans l'agriculture et la sylviculture, professions commerciales, professions de la santé, enseignement, etc.): soit selon la NSP, soit selon la CIP.

Pour trouver un terme dans la vaste banque des données des professions (environ 19'000 termes), on a recours à une recherche «plein texte (full-text)» assistée par ordinateur et entièrement automatisée. Pour ce faire, la désignation de profession recherchée peut être séquencée, autrement dit elle peut être indiquée à l'aide de trois différents termes partiels. Par exemple, la profession «professeur d'histoire de l'art» peut être indiquée avec les trois séquences «professeur», «art» et «histoire». Les séquences peuvent être entrées dans n'importe quel ordre; il est aussi possible de n'entrer qu'un seul terme partiel. Seules les quatre premières lettres du terme partiel doivent nécessairement être entrées. Dans la recherche full-text qui suit, le programme informatique compare les séquences entrées avec les termes figurant dans la banque de données et vient afficher à l'écran tous les termes contenant ces séquences. Si la liste des termes affichés est plus longue qu'une page d'écran, l'enquêteur peut aller et venir d'une page à l'autre. Cette recherche full-text permet d'enregistrer la désignation de profession de manière très précise. Si la profession indiquée par la personne interrogée ne figure pas dans la banque de données et ne peut donc être codée directement, elle est saisie manuellement (saisie de texte). Le codage des professions enregistrées de cette manière est effectué par l'OFS à la

fin de l'enquête. Dans les interviews des vagues 2 à 4, la question sur la profession exercée n'est posée qu'aux personnes ayant changé d'emploi depuis l'interview précédente. Dans le cas où la question est posée, une assistance est donnée lors de la procédure de codage, le système CATI permettant d'afficher à l'écran la profession indiquée lors de l'interview précédente. Si la profession n'a pas changé, l'enquêteur confirme la justesse de l'indication. Si la personne interrogée exerce une autre profession, celle-ci est recherchée de la même façon que dans la première interview et codée directement.

Codage direct des professions : grâce à la procédure de recherche et de codage mise en place, plus de 96% des professions recherchées peuvent actuellement être codées directement et de manière très précise.

b) Statut d'activité

Le statut d'activité (salarié, indépendant, etc.) représente un élément très important à saisir dans la partie traitant les aspects professionnels. Pour obtenir une bonne différenciation de cette information centrale de l'ESPA, on demande à la personne de référence si elle est employée

- par un ménage privé,
- par sa propre société anonyme,
- par une autre entreprise privée ou publique
- si elle travaille dans l'entreprise familiale (exploitation agricole, etc.) ou
- si elle exerce une activité indépendante.

Comme il est souvent difficile de délimiter clairement les salariés des indépendants dans les activités effectuées pour les ménages privés, il est demandé aux personnes concernées si elles travaillent pour un ou plusieurs ménages privés. Cette question supplémentaire de contrôle permet de définir si la personne interrogée est employée directement par le ménage privé ou si elle exerce l'activité à titre d'indépendant ou sur mandat d'une organisation/ institution. Si la personne travaille pour plusieurs ménages privés, elle fait vraisemblablement partie des indépendants.

c) Situation dans la profession

La situation dans la profession est étroitement liée au statut d'activité. On veut savoir en particulier des personnes salariées si elles ont du personnel sous leurs ordres et, dans l'affirmative, si elles font partie de la direction de l'entreprise. La situation dans la profession, qui représente un élément central dans cette troisième partie de l'ESPA, permet, en relation avec d'autres indicateurs (niveau de formation atteint, profession exercée), d'évaluer la position sociale des personnes interrogées.

4.3.3.2 Situation sur le plan du travail

Les questions de l'ESPA concernant la situation en matière de travail (contrat de travail, lieu de travail, réglementation de l'horaire de travail) concernant des conditions-cadres primordiales de la vie active. Ces conditions déterminent la sécurité de l'emploi et influent fortement sur le bien-être professionnel des salariés. Grâce à ces données, on peut, d'une part, définir la situation du marché du travail et, d'autre part, appréhender des processus de changement économiques et socio-politiques (apparition de nouvelles formes de travail, etc.).

a) Contrat de travail

Les questions concernant le contrat de travail portent en premier lieu sur la forme du contrat de travail (de durée illimitée/limitée). On s'intéresse par ailleurs à savoir si la personne a été engagée directement par l'entreprise ou si elle est passée par une agence de travail temporaire. Si les rapports de travail sont de durée limitée, on demande en plus à la personne concernée d'indiquer le type de contrat (travail saisonnier, programme d'occupation, stage, etc.) ainsi que la durée de ce dernier. Les

questions posées aux actifs occupés se réfèrent à leur situation actuelle sur le plan du travail. Pour les militaires n'ayant pas d'emploi à leur retour à la vie civile, pour les chômeurs au sens du BIT et pour les personnes non actives, les questions ont trait à leur dernier emploi.

b) Lieu de travail

La question centrale relative au lieu de travail distingue trois types de lieu: l'activité professionnelle en un lieu de travail fixe en dehors du logement privé, celle exercée à domicile dans le logement privé ainsi que le travail nécessitant beaucoup de déplacements dont le lieu change au cours du temps. Les apprentis sont priés d'indiquer le lieu où ils suivent l'apprentissage: dans une entreprise et une école professionnelle, dans un atelier d'apprentissage ou dans un autre établissement. Cette distinction du lieu de travail permet de déterminer clairement si la place de travail est fixe ou mobile. Associées aux indications relatives au statut d'activité, ces données fournissent en plus des informations importantes sur la forme de travail. Cela vaut en particulier pour le travail chez soi dans le cadre d'une activité dépendante (« travail à domicile »).

c) Réglementation de l'horaire de travail

Les questions relatives à l'horaire de travail portent sur la réglementation de l'horaire de travail (horaire fixe, horaire libre avec heures bloquées, horaire totalement libre), sur les tranches horaires (travail de jour, du soir, de nuit) ainsi que sur le travail en équipe et sur le travail durant le week-end (réglementation ou modèle du travail en équipe). Sont également considérées les différentes formes d'horaire libre (horaire à la semaine, au mois ou à l'année).

Les questions concernant l'horaire de travail sont d'un intérêt particulier non seulement parce qu'elles touchent des thèmes de grande actualité, mais aussi parce qu'elles servent à mieux enregistrer les formes de travail atypiques ainsi que l'émergence de nouvelles formes de travail. Ainsi, dès 2001, des questions ont été posées concernant le travail sur appel.

4.3.3.3 Volume du travail

Un autre ensemble important de questions est consacré au « volume de travail ». Les données recueillies sur le sujet forment la base de la statistique du volume de travail, qui est elle-même une source fondamentale pour le calcul de la productivité. Les questions relatives au volume de travail ne visent pas seulement à quantifier le travail à plein temps et à temps partiel ou les heures de travail normales et effectives par semaine, mais elles portent aussi sur les heures supplémentaires et les différentes formes d'indemnisation (argent, congé) de ces dernières ainsi que sur les vacances. Sont également considérées les absences du travail pour cause de maladie, d'accident, de congé maternité ou de service militaire/civil.

Heures de travail

Les **heures normales de travail** représentent les heures fixées dans le contrat des salariés et, dans le cas des indépendants, les heures habituellement consacrées à l'activité professionnelle.

Les **heures effectives de travail** correspondent, quant à elles, au nombre d'heures effectivement passées dans le cadre de l'activité professionnelle (y compris les heures supplémentaires, sans les heures d'absence).

Le volume de travail des personnes travaillant dans l'enseignement fait l'objet d'un relevé particulier. Ces personnes doivent indiquer combien d'heures hebdomadaires elles enseignent et, en faisant une distinction entre semaines avec enseignement et semaines sans enseignement (vacances scolaires), combien d'heures elles consacrent aux autres activités requises par leur profession (préparation de l'enseignement, travaux de correction, réunions avec les parents d'élèves, autres réunions, travaux de recherche, etc.). Des questions complémentaires permettent de faire une distinction entre les semaines sans enseignement et les véritables vacances prises par la personne interrogée.

Une attention particulière est accordée au travail à temps partiel. L'enquête s'intéresse avant tout aux causes de ce dernier et aux motivations des personnes concernées. Les informations recueillies à ce propos, mises en relation avec d'autres facteurs, contribuent à mieux connaître la position et l'importance des personnes occupées à temps partiel dans notre société.

En outre, les indications relatives au sous-emploi et au suremploi sont également importantes. On s'intéresse ici notamment aux causes du sous-emploi et aux souhaits éventuels des personnes concernées de travailler plus.

4.3.3.4 Entreprise

Les informations récoltées sur l'entreprise portent sur les trois principaux points suivants: l'adresse de l'entreprise, la branche économique ainsi que la taille de l'entreprise. Les expériences faites au cours des recensements de la population ont montré que les personnes interrogées ont souvent de la peine à indiquer correctement la branche économique de l'entreprise dans laquelle elles travaillent. Pour réduire au mieux cette source d'erreurs, la branche économique est si possible déterminée automatiquement à l'aide d'une banque de données externe, le Registre des entreprises et des établissements (REE). Le REE répertorie l'ensemble des entreprises et établissements connus de l'OFS, assortis de leur adresse et du code de nomenclature (NOGA) de la branche économique correspondante.

Pour pouvoir procéder à l'attribution automatique à une branche, il faut tout d'abord chercher l'adresse de l'entreprise dans le Registre des entreprises et des établissements. Pour ce faire, on a recours à la recherche full-text évoquée au point 4.3.3.1. En d'autres termes: l'enquêteur peut faire à l'aide du programme informatique une recherche dans la banque des données des entreprises en fonction de certaines séquences de mots ou de termes et affiche à l'écran la liste de toutes les entreprises contenant ces séquences. La procédure de recherche se déroule en deux temps. Il convient tout d'abord d'entrer le lieu où l'entreprise est implantée et dans laquelle la personne interrogée travaille. Il faut ensuite entrer les autres indications séquencées relatives à l'entreprise (nom, rue, terme générique des branches). Trois termes partiels au total peuvent être indiqués, en entrant chaque fois au maximum leurs quatre premières lettres. Pour les entreprises de petite taille, il suffit généralement d'indiquer le nom pour trouver l'entreprise.

Si l'entreprise n'est pas trouvée dans le fichier REE, elle ne peut donc pas être codée directement. L'adresse de l'entreprise doit alors être enregistrée par le biais d'une saisie de texte. Dans de tels cas, une question supplémentaire est posée au sujet de la branche économique de l'entreprise au niveau NOGA1 (section économique).

Saisie automatique des branches économiques à l'aide du fichier REE

L'utilisation du REE permet dans 87% des cas de déterminer automatiquement la branche économique. En tenant également compte des cas codés plus tard à l'OFS, 92% des entreprises sont classées sur la base de leur adresse; les 8% restants le sont grâce à l'estimation personnelle.

Dans les interviews des vagues 2 à 4, l'adresse de l'entreprise indiquée à l'interview précédente apparaît à l'écran. Si aucun changement n'a eu lieu entre-temps (changement d'entreprise de la personne interrogée, changement d'adresse de l'entreprise), l'adresse affichée à l'écran peut être confirmée à l'aide du code correspondant. L'enregistrement des actifs occupés et des chômeurs au sens du BIT en fonction de la branche économique de l'entreprise dans laquelle ils travaillent/travaillaient permet d'observer les changements structurels à long terme intervenant sur le marché du travail, et, en association avec d'autres indicateurs (le volume de travail par ex.), d'évaluer les secteurs économiques particulièrement touchés par les évolutions conjoncturelles et structurelles.

4.3.3.5 Mobilité professionnelle

Par les questions liées à ce thème, on cherche à savoir, outre le nombre d'employeurs de la personne interrogée, depuis quand elle travaille dans l'entreprise (durée de l'emploi dans l'entreprise actuelle/dans l'ancienne entreprise), depuis quand elle exerce une activité professionnelle (apprentissage professionnel compris) et depuis quand elle est à la recherche d'un emploi.

Par ailleurs, on interroge aussi les personnes sur les raisons (chômage, formation, formation continue, maternité, maladie ou autre) et la durée d'éventuelles interruptions de travail prolongées (plus de six mois).

Dans les vagues 1 et 3, les actifs occupés qui travaillent chez leur employeur actuel depuis moins de 12 mois doivent répondre à des questions supplémentaires sur l'intervention ou non d'un Office régional de placement (ORP) pour l'obtention de l'emploi actuel et sur le motif de départ de leur emploi précédent.

Les indicateurs comme la durée de l'activité professionnelle ou la durée de l'activité dans la même entreprise définissent la mobilité des salariés, mais ils permettent aussi d'appréhender des changements sociaux et économiques. Ainsi, l'évolution de la fidélité à l'égard de l'entreprise est liée à celles des conditions-cadres économiques (fermetures et restructurations d'entreprises, etc.), mais aussi au changement dans les comportements individuels.

4.3.3.6 Recherche d'un emploi

La « **recherche d'un emploi** » est une notion très variable selon le statut sur le marché du travail de la personne interrogée. Si celle-ci est active occupée, il s'agit alors de savoir si elle entend trouver un nouvel emploi ou un deuxième emploi. Si tel est le cas, on demande à cette personne les raisons de cette recherche d'emploi et les méthodes utilisées pour ce faire. Si la personne est non active, on cherche en revanche à savoir si elle souhaiterait travailler (retravailler) si les circonstances le permettaient.

Dans ce contexte, les chômeurs au sens du BIT se voient poser des questions très spécifiques. Elles concernent la situation professionnelle souhaitée (avec ou sans fonction dirigeante), le volume de travail recherché (travail à plein temps/à temps partiel) et la disposition de la personne à travailler dans une autre région/autre région linguistique du pays. Ces personnes sont aussi priées d'indiquer si elles sont inscrites auprès d'un office régional de placement (ORP) ou d'un bureau de placement privé, et si elles ont touché des indemnités de chômage au cours des quatre dernières semaines. Les questions relatives à l'enregistrement auprès d'un ORP et au droit de toucher des indemnités de chômage ne sont pas seulement posées aux chômeurs au sens du BIT, mais aussi aux actifs occupés et aux non-actifs. Les questions sur l'inscription au chômage et l'arrivée en fin de droit les 12 derniers mois ont été supprimées, car ces informations peuvent être obtenues par le couplage avec les registres (projet SESAM)⁶.

4.3.3.7 Formation, profession apprise et formation continue

Les questions relatives à la formation s'adressent à toutes les personnes, quel que soit leur statut sur le marché du travail. Elles portent non seulement sur les formations achevées, mais aussi sur celles en cours. En ce qui concerne les formations achevées, on s'intéresse principalement à la chronologie de la formation. Les questions sont organisées en plusieurs étapes correspondantes (première formation achevée après l'école obligatoire, formations consécutives). On interroge les personnes non seulement sur le type de formation suivi (apprentissage professionnel, école préparant à la maturité,

⁶ Le projet statistique SESAM a pour objectif de fournir une source essentielle pour la recherche en Suisse sur le thème de l'emploi et des assurances sociales. Cette nouvelle source est construite sur la base d'un couplage des données de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) avec des informations extraites de différents registres du domaine des assurances sociales (AVS, AI, PC, AC).

haute école spécialisée, etc.), mais aussi sur la «profession» apprise dans la cadre de la formation achevée la plus élevée. En comparant la profession apprise et la profession exercée, on peut évaluer la mobilité professionnelle. On peut ainsi notamment savoir combien de personnes ne travaillent plus dans la profession apprise initialement après un certain temps (mobilité horizontale) et combien de personnes ont franchi des étapes dans la profession qu'ils ont apprise au départ (mobilité verticale). Ces informations reflètent non seulement la situation économique, qui entraîne, en période de récession, une plus forte pression d'adaptation du côté des salariés, mais donnent aussi un aperçu des changements fondamentaux touchant le monde du travail et les profils professionnels.

Dans les interviews des vagues 2 à 4, les questions concernant la formation de base ne sont plus posées, car ces données ont déjà été relevées lors de la première interview. Mais pour savoir où en sont actuellement les personnes interrogées sur le plan de la formation, les questions concernant les formations en cours et les éventuelles formations achevées depuis la dernière interview subsistent.

En sus des informations relatives aux formations achevées et en cours, on recueille également dans le cadre de l'ESPA des données sur les activités de formation continue au cours des quatre dernières semaines par le biais de quelques questions standards posées chaque trimestre (nombre de cours, séminaires, conférences, exposés, congrès ou workshop suivis pour des raisons professionnelles/non professionnelles).

Les données se rapportant à la formation et à la formation continue représentent une importante source d'informations sur le type de la formation mais aussi sur les filières de formation «abandonnées» ou interrompues, sur la qualification de la main-d'œuvre, etc. De plus, ces indicateurs de l'éducation permettent aussi d'évaluer l'égalité de traitement entre femmes et hommes sur le plan de l'avancement et du salaire, etc.

4.3.4 Questions générales

On relève dans cette partie des données de base sociodémographiques ainsi que des informations concernant notamment le parcours migratoire, les conditions de logement et le revenu professionnel et du ménage. Les indications données sur la taille et la structure des ménages sont à cet égard des plus précieuses.

4.3.4.1 Variables sociodémographiques

Les questions sociodémographiques posées dans l'ESPA concernent des variables générales (sexe, état civil, nationalité actuelle et à la naissance, pays de naissance, durées de résidence, type d'autorisation de séjour et domicile) de la personne de référence. On obtient ainsi, en couplant ces données avec l'âge relevé dans le cadre de la saisie de la structure du ménage (voir le point 4.3.1) un profil sociodémographique pertinent de la personne de référence. On y enregistre également une fois par an (en vague 1 et 3) des variables sociodémographiques des autres membres du ménage (état civil/nationalité) ainsi que diverses données concernant leur situation professionnelle (notamment le statut sur le marché du travail, l'horaire hebdomadaire de travail) et la formation achevée la plus élevée. On cherche également à définir, par diverses questions, le lien de parenté de ces membres du ménage avec la personne de référence et si la composition du ménage a changé au cours des douze derniers mois.

4.3.4.2 Activité non rémunérée, garde des enfants et d'autres personnes nécessitant une assistance

La partie sur la garde externe des enfants a été retirée en 2010, car elle est désormais l'objet d'un module spécifique conduit tous les 3 ou 4 ans. Par contre, deux questions subsistent sur le manque d'institutions de la petite enfance et le manque d'assistance pour personnes malades handicapées ou

âgées comme explication du temps partiel.

4.3.4.2 Statut d'occupation du logement et revenu

Le statut d'occupation du logement constitue une information contextuelle importante quand il s'agit d'étudier les conditions de vie d'une personne. Les questions relatives au revenu professionnel ont entre autres pour objectif d'évaluer la discrimination des femmes en matière de salaire ou encore l'importance du travail à temps partiel effectué par les femmes en vue de garantir la situation financière de la famille. On recueille des données sur le revenu mensuel ou annuel de la personne de référence et du ménage dans son ensemble (somme de tous les revenus, fortune, etc.).

4.3.4.3 Partie finale

Avant 2010, les modules thématiques étaient intégrés dans chaque vague.. Dès 2010, les modules thématiques sont placés en fin d'interviews de la 1^{ère} vague uniquement. Depuis 2008, deux modules se greffent sur le questionnaire standard : un module européen et un module national. Dès 2010, l'échantillon est divisé en deux parts : 1/3 des personnes interrogées en vague 1 passent par le module européen, les 2/3 restants étant dirigés vers les questions du module national. De plus amples informations spécifiques aux modules sont données au point 4.3.5.

4.3.5 Modules thématiques

Déjà peu après la première édition de l'ESPA, le vœu a été exprimé par des services internes à l'OFS et des utilisateurs externes de données d'élargir thématiquement le catalogue de questions de l'ESPA. Pour y répondre, il a été décidé, lors de la révision conceptuelle de l'ESPA de 1996, d'intégrer dans cette enquête des modules thématiques supplémentaires. Pour définir les thèmes de ces modules, on avait tenu compte autant des besoins nationaux que de l'évolution des enquêtes de l'UE sur la population active. Depuis 2008, les modules européens sont conformes aux bases légales de l'UE.

Les modules supplémentaires suivants sont intégrés dans l'ESPA à intervalles réguliers depuis 1996:

Activités de formation continue (1996, 1999, 2003, 2006 et 2009)

Dans ce module supplémentaire de questions, on a cherché à savoir combien de cours de formation continue (recherche et saisie à l'aide de la banque de données des cours) la personne interrogée a suivi au cours des 12 derniers mois, quel était le sujet de ces cours, et si cette personne a participé à des séminaires, à des colloques ou a pris des leçons privées. Sur la base de ces indications, des questions supplémentaires ont été posées concernant deux cours choisis au hasard (raisons de la participation au cours, durée du cours et période à laquelle il a été suivi, organisateur et coûts du cours) et concernant des méthodes complémentaires de formation continue. Ces informations, qui ont été relevées périodiquement entre 1996 et 2009, ont permis non seulement de quantifier la formation continue, mais aussi de montrer que la disposition et la participation à la formation continue diffèrent selon la profession exercée, le niveau de formation, l'âge et le sexe. Ce module ne sera plus reconduit à l'avenir, puisque ce thème fait partie intégrante des enquêtes thématiques du nouveau recensement de la population.

Activité non rémunérée (1997, 2000, 2004, 2007), activité non rémunérée et garde externe des enfants (2010, ...)

Ce module supplémentaire comporte des questions détaillées sur le travail non rémunéré dans le propre ménage (travaux domestiques, garde des enfants, aide à des membres du ménage tributaires de soins) et des questions sur d'autres types d'activités non rémunérées ou bénévoles (aide au voisinage, activité associative, etc.). Pour ce qui touche le travail dans le propre ménage, les questions portent sur les diverses activités ménagères (nettoyage, lessive, etc.) et éducatives (habiller, donner à

manger, jouer, etc.) et sur le temps consacré à ces dernières. En ce qui concerne les activités bénévoles, on enregistre également le temps qui leur est consacré. De plus, des questions portent sur le type de société dans laquelle ces activités sont exercées (société sportive, culturelle, organisation caritative, etc.), sur la fonction assumée ainsi que sur le montant de l'indemnisation éventuelle. Sur la base des données recueillies, on peut évaluer non seulement le volume du travail non rémunéré en Suisse, mais aussi la valeur de travail. Dès 2010, ce module comprend certaines questions sur la garde externe des enfants qui figuraient jusqu'en 2009 dans le questionnaire de base.

Mobilité et migration (1998, 2001, 2003, 2008,...)

Au début, ce module comportait principalement des questions concernant la mobilité familiale et spatiale (notamment les changements dans la composition des ménages, les déménagements, les séjours à l'étranger, etc.). En 2001, ce module a été complètement remanié et axé sur le thème de la «migration». Dès 2004, les questions portant sur le pays de naissance, la nationalité à la naissance et l'obtention de la nationalité suisse ont été intégrées dans le questionnaire de base de l'ESPA. En 2008, le module migration national a été couplé avec le module européen sur la situation sur le marché du travail des migrants et de leurs descendants. Dans le module national, les questions relatives à la migration concernent non seulement la personne de référence mais aussi le conjoint et les parents. Grâce à cette base de données, il est possible d'obtenir des informations sur plusieurs générations concernant l'origine et le comportement de migration de personnes de nationalité étrangère et de personnes naturalisées suisses. En associant ces données migratoires avec les données de base de l'ESPA relative au statut sur le plan de la formation et de la profession, on obtient de précieuses informations sur l'intégration des étrangers en Suisse dans la société et dans le monde du travail.

Sécurité sociale (2002, 2005, 2008, 2012...)

En 2002, le module «sécurité sociale» est venu s'ajouter aux modules prévus jusqu'alors. Il ne s'adresse qu'aux personnes de référence ayant plus de 18 ans et comprend, d'une part, des questions complémentaires sur le revenu et la fortune et, d'autre part, des questions relatives à retraite. Sur ce dernier point, les questions sont posées uniquement aux personnes de 55 à 70 ans et sont centrées sur la retraite anticipée (âge, motif, financement, etc.). Ces données, associées aux données standards concernant le revenu, donnent une image pertinente de la situation actuelle des personnes interrogées sur le plan du revenu et de la fortune, sur leur éventuel manque de possibilités financières et sur leur marge de manœuvre en termes de retraite (anticipée).

4.3.6 Durée des interviews

Dans l'ESPA standard, l'interview de base dure environ 23 minutes (sans les modules thématiques). La durée des modules est variable (de 1 minute pour les plus courts à un maximum de 5 minutes). Les interviews en vague 2 et 4 durent 7-8 minutes en moyenne, et l'interview en vague 3, dans lequel des questions structurelles sont posées comme dans la vague 1, dure 15 minutes. La durée de l'interview dépend du statut sur le marché du travail et du statut d'activité de la personne de référence interrogée. Plus la situation de cette personne sur ces plans est complexe (par ex. plusieurs employeurs), plus l'interview sera longue. Les interviews seront en revanche beaucoup plus courtes avec des personnes de référence qui ne travaillent plus depuis longtemps. La taille du ménage peut aussi influencer sur la durée de l'interview: plus un ménage compte de personnes (actives occupées), plus la partie en fin d'interview où l'on enregistre les principales données relatives aux autres membres du ménage sera longue (voir le point 4.3.1). Dans l'ESPA étrangers, les interviews, qui sont dans une large mesure identiques aux interviews dans l'ESPA standard, durent généralement 3 à 4 minutes de plus.

5 Déroulement détaillé de l'enquête

5.1 Préparation

5.1.1 Tirage au sort et apurement des adresses

Le tirage au sort et l'apurement des adresses font partie des plus importants travaux préparatoires de l'ESPA. Ces tâches sont assurées par l'OFS, à qui incombe la gestion centrale des adresses dans le cadre de l'ESPA.

Dès 2010, le système de tirage de l'échantillon passe à un rythme trimestriel. Environ 2 mois et demi avant le début d'un trimestre d'enquête, l'OFS procède au tirage au sort des nouvelles adresses de base. Les numéros de téléphone pour l'ESPA standard sont tirés du registre d'échantillonnage de l'OFS comprenant l'ensemble des numéros fixes (CASTEM). Les numéros de téléphone considérés sont ceux qui sont inscrits ou non dans l'annuaire (installations fixes et portables) en Suisse. Le tirage des adresses pour l'ESPA étrangers est effectué sur la base de SYMIC. Les numéros de téléphone tirés au sort du registre d'échantillonnage de l'OFS sont apurés pour que l'échantillon initial de l'ESPA standard ne comporte plus que des raccordements privés. Les adresses de base de l'ESPA étrangers nécessitent des mesures de contrôle supplémentaires et le tirage se fait donc plus tôt (environ 4 mois avant le trimestre d'enquête): comme l'échantillon qui provient du système SYMIC ne comprend que les noms des personnes de référence sélectionnées de manière aléatoire et non pas les numéros de téléphone, ces derniers doivent être cherchés par l'OFS, puis apurés. Si aucun numéro de téléphone n'a été trouvé, la méthode de recherche va jusqu'à envoyer des lettres aux personnes tirées au sort pour qu'ils renvoient un talon-réponse avec un numéro de téléphone auquel il est possible de les joindre.

L'apurement et la mise à jour des adresses ne sont pas seulement nécessaires pour les adresses des interviews de base, mais aussi pour celles des interviews des vagues 2 à 4: si les numéros de téléphone concernés n'existent plus, il convient de chercher la nouvelle adresse de la personne de référence. Si d'autres indications ont changé, il y a lieu d'apporter les corrections correspondantes.

5.1.2 Activation des adresses

Dorénavant, l'OFS attribue au hasard des semaines de référence à partir desquelles les adresses sont activées en première vague. L'activation de la vague 2 débute 13 semaines après l'activation en vague 1, l'activation en vague 3 débute 52 semaines après l'activation en vague 1 et l'activation en vague 4 débute 65 semaines après l'activation en vague 1. Une personne n'est désormais activée que durant 5 semaines (jusqu'ici la durée d'activation pour le paquet activé au début du 2^e trimestre était de 3 mois et la durée d'activation pour le second paquet activé vers la fin avril était d'environ 2 mois). Cela permet de mieux gérer l'homogénéité des semaines en termes de nombre d'interviews. Neuf paquets d'adresses sont activés à une semaine d'intervalle. Les paquets ne sont pas de taille identique, et chaque paquet aura un taux de réponse différent selon s'il se trouve en 1^{ère} ou en 5^e semaine d'activation. Toute la difficulté réside dans le fait d'obtenir un nombre d'interviews semblable sur les 13 semaines d'un trimestre.

5.1.3 Envoi de l'avis écrit

L'échantillon d'un trimestre est donc divisé en 9 paquets d'adresses, chaque paquet étant activé pour 5 semaines. Pour ce qui est de l'envoi des lettres d'information aux personnes interrogées, il est effectué en 4 fois, selon le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Exemple d'un calendrier d'enquête

	29.03 - 04.03	05.04 - 11.04	12.04 - 18.04	19.04 - 25.04	26.04 - 02.05	03.05 - 09.05	10.05 - 16.05	17.05 - 23.05	24.05 - 30.05	31.05 - 06.06	07.06 - 13.06	14.06 - 20.06	21.06 - 27.06	28.06 - 04.07	05.07 - 11.07
Enquête du 2e trimestre 2010															
Semaines du calendrier	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
Trimestre 2	T2	T2	T2	T2	T2	T2	T2	T2	T2	T2	T2	T2	T2	T2	
Semaines d'enquête			S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13
Envoi des lettres (4X/trimestre)	1			2			3		4						
Paquets d'envoi (4X/trimestre)	1, 2, 3			4, 5, 6			7, 8		9						
Activation paquet d'envoi 1			1												
Activation paquet d'envoi 2				2											
Activation paquet d'envoi 3					3										
Activation paquet d'envoi 4						4									
Activation paquet d'envoi 5							5								
Activation paquet d'envoi 6								6							
Activation paquet d'envoi 7									7						
Activation paquet d'envoi 8										8					
Activation paquet d'envoi 9											9				
											10				
												11			
													12		
														13	

Les lettres sont envoyées en courrier B par envoi de masse. Les personnes interrogées reçoivent leur lettre entre 1 et 4 semaines avant l'enquête, selon le paquet dans lequel ils se trouvent. La lettre permet de préciser pour quel type d'enquête les personnes ont été tirées au sort et par quel institut ils seront contactés. Elle mentionne également les bases légales de cette enquête. De plus, elle indique un numéro de hotline gratuit où des renseignements supplémentaires peuvent être demandés, ainsi qu'une adresse de site internet où de plus amples renseignements peuvent être cherchés. Il existe plusieurs versions des lettres, selon qu'il s'agit de contacter des personnes pour la première fois ou non. La langue du recto de l'avis correspond à la langue de la facture de téléphone pour l'échantillon standard, et à la langue de la commune correspondant à l'adresse de l'échantillon d'étrangers. Néanmoins, toutes les lettres sont traduites dans les 3 autres langues d'enquête au verso. En tout, les lettres sont donc rédigées en français, allemand, italien et anglais. Pour les interviews de base et afin de comprendre l'importance de l'enquête, la personne interrogée reçoit également une brochure qui contient les principaux résultats de l'ESPA.

Sous l'obligation de répondre, si la personne interrogée refusait l'entretien, l'OFS envoyait une lettre de rappel par l'intermédiaire de l'institut de sondage. Depuis le retour à l'enquête facultative (au 3^e trimestre 2012), une lettre de relance est envoyée, dans le cas où le ménage n'a pas du tout pu être contacté durant les 16 premiers jours de son activation. Par contre, les lettres de rappel ne sont plus utilisées.

Les personnes qui le souhaitent peuvent recevoir une seconde fois l'avis écrit dans la même langue ou dans une autre langue parmi celles qui sont proposées. L'institut de sondage est directement chargé de l'expédier alors que l'OFS est responsable du premier envoi.

5.1.4 Tests

Avant une nouvelle année du calendrier, qui coïncide avec le début de nouveaux modules pour l'ESPA, des interviews-tests sont organisés si le module a lieu pour la première fois ou si des changements ont été apportés aux questions. Ces tests ont lieu en octobre ou novembre, et permettent d'éventuels ajustements s'il y a lieu. Ils sont conduits dans chacune des langues de l'enquête.

5.2 Formation des enquêteurs

Etant donné que l'enquête se déroule désormais toute l'année et plus uniquement au 2^e trimestre, il est devenu possible de développer une équipe d'enquêteurs spécialisés dans l'enquête ESPA. Par conséquent, un nouveau concept de formation a vu le jour. Ce dernier prévoit deux type de formation : une pour les débutants et une pour les avancés, dont les modules sont différenciés.

5.2.1 Formation pour débutants

En principe, une enquêtrice ou un enquêteur qui débute dans l'ESPA est une personne qui a fait ses preuves dans d'autres enquêtes au sein de l'institut de sondage. En effet, l'enquête est longue, compliquée et demande une certaine connaissance des outils de recherche full-text. L'instruction aux débutants est divisée en 3 modules distincts et a lieu à des dates variables selon les besoins. Le module A qui dure 3 heures et demie est l'instruction de base. Il donne des informations générales sur l'enquête, explique la lettre d'annonce, puis il introduit les débutants aux questionnaires des différentes vagues. Ce module comprend à la fois des exercices collectifs et des exercices individuels sur ordinateur (dont une interview personnelle). Un jour après a lieu le module B. Il s'agit d'une instruction complémentaire de 3 heures et demie également, où le menu d'aide est expliqué, ainsi que la manière d'argumenter. Il comprend également des exercices individuels sur des cas pratiques ainsi que des questionnaires à choix multiple, qui assurent que tous les débutants ont bien compris comment fonctionne l'ESPA. Finalement, le module C, d'un peu plus d'une heure, permet aux enquêteurs et enquêtrices d'écouter une interview réelle effectuée par un-e collègue et de lui poser toutes les questions encore en suspens. En effet, l'expérience nous montre que les conseils des enquêteurs expérimentés est très profitable aux débutants. La gestion des adresses est également répétée à ce moment-là.

Tableau 10 : Description des modules pour la formation initiale

MODULE A	INSTRUCTION DE BASE 3 heures ½	Informations générales sur l'enquête / lettre d'annonce de l'ESPA	20 min.
		Introduction au questionnaire BASIS (y compris exercices collectifs)	90 min. + 15 min. de pause
		Introduction au questionnaire des vagues 2 à 4	20 min.
		<i>Exercices libres (interview personnelle)</i>	60 min.
MODULE B	INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE 3 heures ½	Help-Menu / argumentaire	60 min.
		<i>Leçon d'exercices</i>	90 min. + 15 min. de pause
		<i>Feuille d'exercices :</i> 1) <i>Exercice de cas</i> 2) <i>Questions à choix multiples</i>	
		Correction des exercices réponses aux questions des futurs enquêteurs	45 min.
MODULE C	DEBRIEFING 1 heure ¼	<i>Ecoute des interviews</i>	45 min.
		<i>Questions ouvertes</i> <i>Répétition de la gestion des adresses</i>	30 min.

5.2.2 Formation pour avancés

Pour les personnes avancées, une formation complémentaire de 2 heures a lieu en décembre. Il s'agit avant tout de revoir quelques points importants, une répétition n'étant jamais de trop. L'accent est aussi mis sur les questions des modules de l'année suivante.

En cas de petite modification d'un trimestre à l'autre ou au cours du trimestre, les enquêteurs sont informés rapidement par l'intermédiaire de leur superviseur.

5.2.3 Documents de formation

En plus des formations en groupe, les débutants et avancés reçoivent un manuel d'instruction qu'ils peuvent garder. Celui-ci contient toutes les informations reçues lors de la formation. En outre, un classeur contenant toutes les indications importantes est disposé sur chaque place de travail. Enfin, un débriefing est effectué avant chaque début de trimestre si un changement a été opéré, de même qu'à chaque fois qu'un problème est détecté lors d'une écoute ou d'une remarque d'une personne interrogée.

Pour chaque formation, un « cahier de régie » est préparé. Ce dernier est identique dans les quatre emplacements. Il est destiné aux responsables de la formation et aux collaborateurs de l'OFS impliqués dans cette dernière. Il a été établi pour tous les modules de formation. Dans ce « cahier de régie ESPA », le scénario de déroulement des différents modules est décrit en détail et réglé de manière uniforme (thèmes de l'instruction, exercices, durée, utilisation de médias, animation, etc.). Il est ainsi possible de proposer une formation identique dans les quatre emplacements de l'institut, ce qui représente un facteur non négligeable pour la comparabilité des données d'enquête.

5.3 Réalisation des interviews

5.3.1 Tentatives de contact

Comme cela a été expliqué au point 5.1.2, un paquet d'adresses est activé par semaine durant les neuf premières semaines du trimestre d'enquête et les adresses de chaque paquet restent activées cinq semaines. Durant les premiers jours de la première semaine, on contacte tous les ménages figurant dans le paquet ; les appels se font dans un ordre aléatoire, mais la priorité est accordée aux ménages que l'on n'a pas encore tenté de joindre souvent. Le nombre de tentatives de contact est illimité.

Les interviews sont menées principalement du lundi au vendredi, de 8h00 à 11h30, de 13h30 à 17h00 et de 17h30 à 20h45, ou le samedi entre 9h30 et 13h00 et entre 15h00 et 18h30. Il arrive que des personnes préfèrent être appelées à un autre moment plus opportun. Dans ce cas, les rendez-vous peuvent être placés plus largement, c'est-à-dire le dimanche, de 10h00 à 13h00 et de 16h00 à 19h00. Si aucune de ces tranches horaires ne convient, l'interview peut avoir lieu entre 11h30 et 13h30 en semaine.

5.3.2 Gestion des refus

Sous l'obligation de répondre, en cas de refus, les personnes interrogées recevaient une lettre de rappel en courrier A, puis, elles étaient à nouveau contactées environ une semaine plus tard. Ce contact était effectué par des enquêteurs spécialisés dans les refus. Depuis le 3^e trimestre 2012, l'enquête étant devenue facultative, l'OFS a renoncé à envoyer une lettre de rappel.

5.3.3 Assistance apportée aux enquêteurs et assurance de la qualité

Le manque initial d'assurance dans la résolution des problèmes liés au contenu du questionnaire et au maniement de ce dernier ainsi que l'absence d'expérience dans l'établissement du dialogue avec des personnes particulièrement réticentes font que les interviewers ont besoin d'une assistance sou-

tenue en particulier pendant leurs premières semaines de l'enquête. Cette tâche est assumée par les chefs de projet ainsi que par des superviseurs spécialement formés. Ces personnes sont présentes tous les soirs durant les 2 à 4 premières semaines. Des collaborateurs de l'OFS soutiennent ces personnes de manière ponctuelle. Par la suite, seuls les superviseurs restent. Cette assistance soutenue sert en premier lieu à évaluer et à contrôler le travail des interviewers dans les quatre emplacements selon les mêmes critères de qualité. A cet égard, les contrôles effectués ne portent pas seulement sur l'aspect quantitatif mais aussi sur celui de la qualité de la prestation. Le contrôle quantitatif de prestation est réalisé avant tout à l'aide d'un PMS (Personal Management System). Ce programme développé par LINK pour saisir des données individuelles portant sur la prestation (nombre d'interviews réalisées, nombre de refus essuyés, etc.) peut aussi être utilisé pour établir des statistiques quotidiennes du déroulement de l'enquête (par emplacement) et des contrôles individuels de prestation (par enquêteur). Mais l'activité des enquêteurs est aussi et surtout évaluée selon des critères qualitatifs de prestation. Les observations et appréciations faites (par ex. concernant la conduite de l'entretien, l'argumentation, etc.) sont inscrites par les superviseurs sur une feuille individuelle de qualification. Sur la base des qualifications ainsi obtenues, des enquêteurs sont ensuite sélectionnés pour accomplir des tâches particulières (deuxièmes tentatives d'interview de personnes refusant de répondre; voir le point 5.3.2). Une bonne formation des enquêteurs, une assistance et des contrôles individuels permettent d'assurer la qualité du travail. Mais le mode de rétribution y contribue tout autant. Les enquêteurs ne sont pas rétribués en fonction du nombre d'interviews réalisées, mais sur la base d'un montant fixe par heure de travail. Les enquêteurs ayant fourni des prestations remarquables reçoivent en plus un bonus.

5.4 Gestion des problèmes et des adresses

5.4.1 Gestion des problèmes par l'OFS : Hotline et formulaire de contact

Une hotline gratuite est à la disposition des futures personnes interrogées. Parfois, les gens posent des questions particulières sur le fonctionnement de l'enquête, ou appellent pour donner un autre numéro de téléphone où il est possible de les joindre plus facilement. Il arrive également souvent qu'ils appellent pour annoncer un changement d'adresses. Dans ces cas, une mutation dans la banque de données d'adresses doit être exécutée et l'institut de sondage est informé des modifications. Ce travail est fait quotidiennement. Il se peut aussi que des personnes appellent pour demander à participer à l'interview immédiatement. Les responsables de la hotline contactent alors l'institut de sondage, qui contacte ces personnes dans les vingt minutes qui suivent l'appel. D'autres personnes demandent un rendez-vous. Dans ces cas également, l'institut est averti. Sur la page internet consacrée à l'ESPA, les gens peuvent également remplir un formulaire électronique pour annoncer un changement. De même, l'OFS traite tous les courriers parvenus par voie électronique ou postale.

5.4.2 Programme d'aide de LINK

Le programme développé par l'institut pour les interviews téléphoniques assistées par ordinateur (voir le point 3.3) est assorti d'un programme d'aide. Il peut être appelé à l'écran par simple pression d'une touche de commande depuis n'importe quel passage du questionnaire. Le programme d'aide est utilisé dans l'ESPA standard et l'ESPA étrangers. Il offre des possibilités de contrôle et d'information sur des données centrales de l'interview et sur des données segmentaires spécifiques aux personnes, et gère parallèlement l'ensemble des adresses ESPA et des dates et heures convenues pour réaliser les interviews de même que l'envoi de la lettre de rappel (voir le point 5.3.2). Mais le programme d'aide sert surtout à traiter de manière ciblée et efficace les cas problématiques. Ainsi, on recourt à ce programme pour saisir les changements de langue et – si nécessaire – les effectuer directement en ligne (voir le point 3.3.3). Il est aussi possible, par le biais du programme d'aide, d'entamer une interview indirecte (voir le point 3.3.4) ou d'appeler à l'écran des éléments d'argumentation spécifiques à une situation. Enfin, ce programme permet au besoin d'interrompre momentanément ou définitivement l'interview de manière contrôlée.

5.4.3 Gestion des adresses

Durant l'enquête, les adresses des personnes interrogées pour l'ESPA sont gérées par une banque de données centralisées à Lucerne par LINK : Tout changement d'adresse peut être effectué directement par l'enquêteur par l'intermédiaire du programme d'aide intégré qu'il peut appeler à l'écran. Si un changement est annoncé à l'OFS, la mutation est alors également transmise à LINK. Ensuite, lorsque LINK envoie les données individuelles, une mise à jour des adresses est effectuée dans la banque de données d'adresses de l'OFS, qui servira à l'envoi des futures lettres.

5.5 Rapport de progression de l'enquête

Pendant les 13 semaines, respectivement 14 semaines que dure un trimestre, l'institut informe chaque semaine l'Office fédéral de la statistique sur l'état du traitement de l'échantillon. Pour ce faire, l'institut de sondage établit, tant pour l'ESPA standard que pour l'ESPA étrangers, un rapport de progression séparé par langue, par vague (1 à 4) et par semaine d'activation (1 à 9). Ce rapport hebdomadaire de progression comporte, d'une part, des indications standards sur les taux de réponse et de refus, sur le nombre de contacts ouverts et des rendez-vous, sur le temps d'interview moyen ainsi qu'une liste détaillée des différents problèmes d'adresses et problèmes linguistiques rencontrés de même que des motifs de refus de participer. D'autre part, il contient des informations spécifiques sur le taux du codage (codages des professions et des entreprises). Selon la situation et le besoin d'information, le rapport de progression peut être complété à volonté par d'autres variables (par ex. le revenu). Ce rapport de progression élargi n'est pas seulement un instrument d'information pour le mandant et le mandataire, c'est aussi un instrument de contrôle et d'alarme. Des changements dans les taux de réponses peuvent être détectés et analysés de manière plus précise à l'aide des rapports. Lorsque l'évolution va dans une direction contraire aux attentes, il est possible d'y remédier par des mesures plus ciblées, en fonction de l'emplacement et du problème.

L'OFS a développé un outil permettant de contrôler la progression de l'enquête. Les chiffres inclus dans les rapports envoyés par LINK sont intégrés automatiquement dans un document qui met à jour des graphiques de résultats de l'enquête. Grâce à cet outil, il est également possible de comparer les résultats de différents trimestres entre eux.

Dès la fin de l'enquête effective, l'institut de sondage effectue en plus une série d'évaluations de contrôle, sous la forme d'une statistique détaillée de la participation et d'un contrôle de l'échantillon. Ces évaluations servent avant tout à vérifier les données avant leur livraison à l'Office fédéral de la statistique. Elles sont mises à la disposition de l'OFS en même temps que les données préparées.

5.6 Transmission des données et rapport final

L'institut transmet deux types de données. Tout d'abord, il prépare un fichier (livré toutes les 3 semaines), qui contient des informations relevées sous forme de texte. C'est le cas des variables de profession, et d'entreprise, pour lesquelles les enquêteurs ont introduit un texte manuellement car ils n'ont pas trouvé le code correspondant. Ensuite, les données sont transmises à l'OFS dans les 2 jours qui suivent la fin d'un trimestre d'enquête. Puis, lorsqu'une année d'enquête s'est écoulée, l'institut de sondage établit un rapport final circonstancié. Ce dernier comprend une statistique détaillée de la participation (ESPA standard et ESPA étrangers), des informations sur la préparation et le déroulement de l'enquête, des indications pour l'analyse des données ainsi que des propositions en vue de la prochaine ESPA. L'analyse du contenu des données de l'enquête est effectuée par l'Office fédéral de la statistique et n'est donc pas considérée dans le rapport final. En revanche, ce dernier inclut une documentation renseignant sur la forme et le contenu des différents modules de formation et du matériel utilisé dans cette dernière. Le rapport final est remis à l'OFS un mois après la fin de l'enquête effective (fin janvier).

6 Evaluation de l'enquête

6.1 Production des données de l'ESPA

Dès réception des données transmises par l'institut de sondage, l'OFS débute le processus de production des jeux de données qui seront disponibles pour la statistique publique et pour la recherche. Ce processus comprend un contrôle général, des plausibilisations, la construction des différentes pondérations et la construction de différentes variables.

Avant 2010, la production des données se faisait une fois par an entre juillet et octobre. Dès 2010, la production des données trimestrielles est réalisée durant les 12 semaines qui suivent la fin d'un trimestre et la production des données annuelles est réalisée durant les 12 semaines qui suivent la fin de l'année⁷.

Dans le but de raccourcir les délais de production, certaines informations sont traitées à l'OFS avant que le trimestre de référence ne soit terminé. Il s'agit essentiellement de la codification des variables de profession et d'entreprises qui ont été insérées sous format de texte au moment de l'interview téléphonique. Après la fin du trimestre, à la réception du fichier de données, les données sont lues, contrôlées, puis plausibilisées. Avant 2010, la plupart des plausibilisations des variables sociodémographiques (sexe, nationalité, et état civil) était faite manuellement après l'enquête. Aujourd'hui, ce type de plausibilisation est intégré dans le programme du questionnaire et se fait donc online. Par contre, certaines données économiques sont plausibilisées lors de la préparation des données.

Après l'étape des plausibilisations, les données sont pondérées. Les poids obtenus sont alors ajoutés au jeu de données et l'exploitation effective des données peut alors commencer.

6.2 Modèles de pondération

Que ce soit pour les fichiers trimestriel ou annuel, la pondération de l'ESPA se calcule en trois étapes successives. La première vise à tenir compte des différentes probabilités qu'ont les participants à l'ESPA d'être inclus dans l'échantillon dans les vagues successives. La probabilité d'inclusion dépend notamment du plan d'échantillonnage et de la taille du ménage. La seconde étape consiste à prendre en compte la probabilité de perdre un individu entre les différentes vagues. La dernière partie, appelée «**post-stratification**», corrige entre autres le fait que les non-réponses (personnes inatteignables durant le déroulement de l'enquête ou refusant de participer) ne sont pas réparties de manière égale entre les différents groupes de personnes.

a) La probabilité d'inclusion

La région d'habitation, le nombre de membres du ménage et l'appartenance à l'un des deux sous-échantillons (échantillon standard ou échantillon d'étrangers) sont les paramètres entrant dans le calcul de la probabilité d'inclusion.

Probabilité d'inclusion

On appelle probabilité d'inclusion la probabilité qu'a une personne quelconque de se trouver à l'intérieur de l'échantillon. Pondérer par l'inverse de cette probabilité permet d'obtenir des estimateurs non biaisés.

Les ménages sont sélectionnés sur la base d'un registre constitué des données clients des opérateurs de téléphonie fixe inscrits ou non dans l'annuaire. Enfin, puisque nous n'interrogeons qu'une seule personne (à partir de 15 ans) par ménage, la taille de ce dernier est prise en compte dans le calcul de la probabilité d'inclusion. Effectivement, la personne qui vit dans une grande famille aura moins de

⁷ Ces délais peuvent être plus longs lors de révisions.

chances d'être choisie que l'individu qui vit dans un ménage de deux personnes.

b) Le modèle Logit

Dans le cadre de l'ESPA, nous contactons et questionnons la même personne quatre fois de suite. Malheureusement, suite à des déménagements, des décès, des émigrations ou simplement des refus de participer plus longtemps, un certain nombre d'individus sont perdus avant leur quatrième et dernière participation. Un modèle logit estime la probabilité qu'une telle perte ait lieu, connaissant les caractéristiques de la personne de référence (âge, sexe, nombre de participations précédentes, etc.). Ce modèle est ensuite joint à la probabilité d'inclusion.

c) Post-stratification

L'inverse de la probabilité calculée précédemment nous offre un premier poids. Il s'agit dès lors de lui appliquer les post-stratifications souhaitées, corrigeant ainsi l'effet des non-réponses. Les données utilisées au cours de cette opération proviennent de la statistique démographique. Les caractéristiques prises en considération sont la région d'habitation, le sexe, l'âge, la nationalité, le type d'autorisation de séjour, l'état civil et la durée de séjour en Suisse.

C'est la procédure CALMAR 2 (pour CALage sur MARGes, 2^e version) développée par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) qui est utilisée dans cette étape. Elle permet de redresser l'échantillon, par repondération des observations, en utilisant une information auxiliaire disponible sur un certain nombre de variables (variables de calage : sexe, âge, etc.). Les pondérations produites par la méthode assurent une cohérence avec les statistiques démographiques sélectionnées. Les nouveaux poids (poids de calage) sont aussi proches que possible des pondérations initiales.

6.3 Statistique de participation

6.3.1 Taux de réponse

Depuis le début, l'enquête ESPA a obtenu des taux de réponse nets avoisinant les 70%. Le taux de réponses nets correspond au nombre d'interviews réalisées rapporté au nombre de numéros de téléphone valides. Ces taux ont passé en-dessous de la barre des 70% dès 2007. A l'introduction de l'obligation de répondre, la tendance s'est inversée et les taux de réponse ont été plus élevés. Depuis le 3^e trimestre 2012, l'enquête est à nouveau facultative, et les taux de réponse en vague 1 ont baissé d'environ 8 points de pourcent.

Tableau 11 : Evolution du taux de réponse net de 2000 à 2012

	année	1	2	3	4	5
Echantillon standard	2000	71.5%	84.9%	87.5%	89.7%	90.2%
	2001	73.5%	85.0%	87.9%	89.1%	90.7%
	2002	70.6%	86.3%	88.0%	90.1%	90.5%
	2003	73.7%	86.3%	89.7%	91.4%	90.8%
	2004	74.1%	86.3%	89.8%	91.1%	92.6%
	2005	76.2%	86.6%	90.7%	91.8%	92.7%
	2006	72.9%	86.1%	86.9%	90.4%	91.9%
	2007	69.9%	84.1%	87.3%	85.9%	89.4%
	2008	67.1%	84.5%	86.8%	88.1%	87.2%
	2009	65.3%	85.6%	87.7%	88.3%	89.4%
	1er trim. 2010	78.0%	95.2%	91.6%	94.4%	
	2e trim. 2010	76.3%	93.9%	93.0%	96.1%	
	3e trim. 2010	76.5%	94.5%	93.6%	96.5%	
	4e trim. 2010	75.8%	95.2%	94.9%	97.4%	
	1er trim. 2011	79.1%	96.1%	96.1%	98.1%	
	2e trim. 2011	76.2%	94.5%	95.4%	97.2%	
	3e trim. 2011	78.1%	95.0%	95.7%	97.4%	
	4e trim. 2011	77.4%	95.7%	95.3%	97.8%	
	1er trim. 2012	78.1%	95.1%	95.9%	97.8%	
	2e trim. 2012	75.7%	94.7%	95.4%	97.4%	
	3e trim. 2012	68.2%	93.8%	94.2%	97.0%	
Echantillon étrangers	2000					
	2001					
	2002					
	2003	73.6%				
	2004	74.3%	84.1%			
	2005	77.6%	84.4%	87.8%		
	2006	74.3%	82.0%	83.6%	87.0%	
	2007	72.1%	82.7%	84.5%	84.9%	87.4%
	2008	68.5%	78.4%	81.7%	83.4%	83.9%
	2009	68.2%	80.1%	83.7%	83.8%	86.8%
	1er trim. 2010	80.2%	93.0%	85.8%	88.2%	
	2e trim. 2010	77.0%	93.7%	89.5%	92.9%	
	3e trim. 2010	77.3%	92.6%	90.5%	94.2%	
	4e trim. 2010	80.7%	92.5%	93.4%	96.1%	
	1er trim. 2011	82.7%	94.2%	95.4%	96.7%	
	2e trim. 2011	82.3%	94.1%	94.7%	96.9%	
	3e trim. 2011	83.6%	94.0%	93.9%	97.3%	
	4e trim. 2011	83.2%	94.5%	95.8%	97.6%	
	1er trim. 2012	83.3%	95.3%	95.9%	96.3%	
	2e trim. 2012	84.3%	94.4%	94.6%	96.5%	
	3e trim. 2012	73.4%	93.0%	95.1%	96.6%	

6.3.2 Taux de refus

La part des personnes refusant de participer à l'ESPA diffère selon le type d'interview. Comme l'illustre le tableau 12, les taux de refus sont plus élevés dans les interviews de base. Ce phénomène est caractéristique des enquêtes menées sur plusieurs vagues, et sont dus à des facteurs de confiance et d'expérience dont l'impact est différent selon la vague à laquelle une personne est interrogée : dans les premières interviews, il faut convaincre les citoyens du contenu et de la forme de l'enquête. Aux vagues suivantes, les participants sont familiarisés avec la thématique et la procédure de l'enquête ; ils sont donc nettement plus disposés à participer. Si nous nous intéressons à

l'évolution du taux, nous remarquons une certaine stabilité par périodes de plusieurs années, qui correspondent à des évolutions de l'attitude des personnes sélectionnées. La première phase concerne les 2 premières années de l'ESPA, confrontée à la méfiance accrue de l'opinion publique, suite à « l'affaire des fiches ». Dans les années suivantes, l'ESPA a peu à peu gagné la confiance de la population et est devenue une enquête de plus en plus reconnue. Par la suite, dès 2000 et jusqu'en 2004, on observe une légère progression du taux de refus, à la fois pour les interviews des base et pour les vagues successives. Les raisons de cette progression ne sont pas évidentes. Il est probable que des facteurs extérieurs aient influencés le taux de refus, comme par exemple le développement du marketing par téléphone et le nombre croissant d'enquêtes téléphoniques. Par contre, nous constatons très nettement qu'au moment de l'introduction de l'obligation de répondre (au 4^e trimestre 2009), les taux de refus chutent radicalement, pour remonter dès le 3^e trimestre 2012, période où l'enquête est devenue facultative à nouveau. Ces effets sont également valables pour les interviews de l'échantillon d'étrangers, mais ils sont moins visibles, car les personnes sélectionnées dans cette catégorie d'échantillon ont toujours été davantage disposées à participer à l'enquête.

Tableau 12 : Evolution du taux de refus

		Standard		Etrangers	
		BASE	PANEL	BASE	PANEL
2e trimestre	1991	18.5			
	1992	22.2	6.6		
	1993	17	4.1		
	1994	17.3	4		
	1995	15.9	2.9		
	1996	11.2	3.7		
	1997	11.9	4.1		
	1998	11.4	3.8		
	1999	11.9	3.9		
	2000	13.1	4.6		
	2001	13.3	4.8		
	2002	13.4	4.6		
	2003	12.4	5.2	7.6	
	2004	12	4.2	6.6	6.4
	2005	9.8	4.1	4.7	4.4
	2006	10.6	3.9	5.9	4.5
	2007	12.3	5.3	5.6	5
	2008	11.4	4.8	5.5	5.3
	2009	11.5	4.5	6.5	5.2
3e trimestre 2009		10	2.2	7.3	3.1
transition	4e trimestre 2009	4.3	2	3.4	2.4
ESPA révisée	1er trimestre 2010	4.2	1.4	3.3	1.9
	2e trimestre 2010	4.9	1.6	3.5	1.9
	3e trimestre 2010	5.2	1.5	3.7	2.0
	4e trimestre 2010	4.9	1.1	3.6	1.5
	1er trimestre 2011	4.0	0.9	3.2	0.7
	2e trimestre 2011	3.7	1.0	3.0	1.0
	3e trimestre 2011	3.5	1.0	2.3	0.8
	4e trimestre 2011	4.5	0.9	2.1	0.6
	1er trimestre 2012	3.5	1.1	2.5	0.8
	2e trimestre 2012	3.7	1.0	1.7	0.7
	3e trimestre 2012	8.7	1.2	4.7	1.1

7 Conclusion

L'ESPA est une enquête réalisée depuis 20 ans. Bien que fidèle à son contenu thématique général, l'enquête a su s'adapter aux nouvelles réalités du marché du travail et aux besoins d'information induits par ces changements. En effet, elle s'inscrit aujourd'hui parfaitement dans le concert européen et mondial sur le plan de l'emploi et du chômage, grâce à une application stricte des définitions internationales. Toutes les conditions cadres sont réunies pour une enquête de qualité, précise, et respectueuse des normes internationales : large échantillon, production standardisée, contrôles de qualité avant, pendant et après l'enquête, contacts réguliers avec Eurostat.

L'ESPA fait partie des principales enquêtes de la statistique publique suisse et est reconnue comme source primordiale d'information sur le marché du travail. Les résultats de l'enquête donnent à la fois des informations structurelles du marché de l'emploi, mais également conjoncturelles grâce à des données relevées trimestriellement. Les données permettent en outre de réaliser de précieuses et nombreuses analyses spéciales dans les domaines de la politique de l'emploi, de la politique économique et de la politique sociale. Le champ d'action de l'enquête ESPA est large, notamment grâce aux différents modules thématiques qui fournissent de précieuses informations supplémentaires : travail non rémunéré, migration, ou encore sécurité sociale sont des thèmes qui suscitent un intérêt considérable non seulement dans les milieux spécialisés, mais également auprès du grand public.

Le cercle des utilisateurs de l'ESPA s'est constamment élargi et continue à croître. Les données de l'ESPA sont certes utilisées à l'intérieur de l'OFS pour calculer de nombreux indicateurs, mais elles servent également de base pour l'élaboration de quatre statistiques de synthèse : la statistique de la population active occupée (SPAO), la statistique du chômage au sens du BIT, la statistique du volume du travail (SVOLTA) ainsi que la statistique des comptes globaux du marché du travail (CMT). En outre, elles sont utilisées en dehors de l'OFS par des chercheurs qui effectuent de nombreuses analyses ou travaux de recherche. Parmi les utilisateurs externes, nous trouvons notamment le Secrétariat d'Etat à l'économie, l'Office fédéral des assurances sociales, plusieurs offices statistiques cantonaux, les partenaires sociaux, les associations d'intérêts, les universités et les entreprises. Régulièrement, notre service d'information fournit des résultats de l'ESPA à des représentants politiques, des journalistes et des particuliers.

Toutefois, l'enquête ESPA ne peut pas répondre à tous les souhaits exprimés par les utilisateurs, car ils sont innombrables et souvent d'une grande complexité à réaliser. En outre, nous veillons à ce que l'actuel questionnaire ESPA, déjà complexe et long, ne soit pas étendu afin d'éviter une charge plus lourde pour les personnes interrogées. Nous en profitons d'ailleurs pour remercier vivement les nombreuses personnes interrogées pour leur participation active et essentielle à l'enquête ESPA.